



Conseil d'administration

338^e session, Genève, 12-26 mars 2020

GB.338/INS/4

Section institutionnelle

INS

Date: 20 février 2020
Original: anglais/français

QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport de la quatorzième Réunion régionale africaine (Abidjan, 3-6 décembre 2019)

Objet du document

Le présent document contient le rapport final de la quatorzième Réunion régionale africaine, qui s'est tenue à Abidjan du 3 au 6 décembre 2019. À l'annexe I, on trouvera les conclusions de la réunion – la *Déclaration d'Abidjan. Vers plus de justice sociale: façonner l'avenir du travail en Afrique* – et, à l'annexe II, le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

Le Conseil d'administration est invité à examiner le projet de décision figurant au paragraphe 232.

Objectifs stratégiques pertinents: Tous les objectifs stratégiques.

Principaux résultats: Tous.

Incidences sur le plan des politiques: Dans le projet de décision, le Directeur général est invité à tenir compte de la Déclaration d'Abidjan lors de la mise en œuvre des programmes en cours et de l'élaboration des futures propositions de programme et de budget.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Voir la rubrique «Incidences sur le plan des politiques» ci-dessus.

Suivi nécessaire: Voir le projet de décision au paragraphe 232.

Unité auteur: Département des relations, des réunions et des documents officiels (RELMEETINGS).

Documents connexes: Rapport présenté par le Directeur général à la réunion, intitulé *Vers plus de justice sociale: façonner l'avenir du travail en Afrique*, qui a servi de base aux discussions; *Rapport sur la promotion et l'application de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale en Afrique*, qui a été examiné par les participants à la réunion pendant une séance spéciale.

Table des matières

	<i>Pages</i>
Liste des sigles et acronymes	v
Élections et désignations	1
Discours d'ouverture	2
Discussion générale sur le rapport du Directeur général	5
Présentation du rapport	5
Discussion du rapport.....	7
Séances plénières thématiques	20
Table ronde présidentielle sur le thème «L'avenir du travail que nous voulons pour l'Afrique»	21
Discussion sur la promotion et l'application en Afrique de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale.....	24
Première séance plénière thématique: les normes internationales du travail, le dialogue social et l'égalité entre hommes et femmes dans la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent et la poursuite des objectifs de développement durable	29
Deuxième séance plénière thématique: faire du travail décent une réalité pour la jeunesse africaine	32
Troisième séance plénière thématique: compétences, technologies et productivité, des clés pour améliorer l'avenir du travail en Afrique.....	35
Quatrième séance plénière thématique: transformer l'économie rurale informelle en Afrique pour y instaurer le travail décent.....	39
Présentation du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs	45
Adoption des conclusions de la quatorzième Réunion régionale africaine	45
Cérémonie de clôture.....	46
Projet de décision	48
 Annexes	
I. Déclaration d'Abidjan: Vers plus de justice sociale: façonner l'avenir du travail en Afrique	49
II. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.....	53

Liste des sigles et acronymes

ACT/EMP	Bureau des activités pour les employeurs
ACTRAV	Bureau des activités pour les travailleurs
APAP	Association panafricaine de productivité
BAD	Banque africaine de développement
CAE	Cadre de dialogue consultatif de la Communauté de l'Afrique de l'Est
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CGEA	Confédération générale des entreprises algériennes
COSATU	Congrès des syndicats sud-africains
COTU-K	Organisation centrale des syndicats - Kenya
CSI	Confédération syndicale internationale
FIDA	Fonds international de développement agricole
FSM	Fédération syndicale mondiale
GEA	Association des employeurs du Ghana
HCDS	Haut Conseil du dialogue social
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
ODD	objectif de développement durable
OIE	Organisation internationale des employeurs
OUSA	Organisation de l'unité syndicale africaine
PIB	produit intérieur brut
PME	petite et moyenne entreprise
PPTD	programmes par pays de promotion du travail décent
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
TIC	technologies de l'information et de la communication
UA	Union africaine
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UIT	Union internationale des télécommunications
ZCTU	Congrès des syndicats du Zimbabwe
ZLECAf	zone de libre-échange continentale africaine

Élections et désignations

1. La quatorzième Réunion régionale africaine de l'Organisation internationale du Travail (OIT) s'est tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 3 au 6 décembre 2019.
2. Le Président du Conseil d'administration, M. Refiloe Litjobo, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent du Lesotho auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, a ouvert la réunion régionale. Il a déclaré que l'Afrique faisait face à de nombreux défis auxquels l'investissement dans l'infrastructure et l'économie numériques pouvaient apporter des solutions. Cet investissement multiplierait les possibilités d'emplois et éviterait au continent de se trouver plus en marge encore de la mondialisation. Du fait de la taille plus réduite du secteur manufacturier africain, il est peu probable que l'automatisation se substitue à de nombreux travailleurs dans les années à venir. Cela étant, l'Afrique dépend de l'investissement étranger direct, et il est probable que les effets de l'automatisation dans les pays investisseurs se répercuteront sur le continent. Le développement de l'Afrique est essentiellement stimulé par les exportations de produits primaires, qui sont soumis aux fluctuations des cours mondiaux. Il faut investir dans un éventail de projets industriels, qui devraient avoir un effet multiplicateur sur l'emploi, la création d'emplois et les économies nationales, en les accompagnant d'investissements supplémentaires importants en infrastructures de qualité et en capital humain.

Une vidéo de l'OIT contenant des messages clés en rapport avec les activités de l'Organisation dans la région a été projetée dans la salle.

3. Au nom du groupe gouvernemental, une représentante du gouvernement de l'Éthiopie a proposé un candidat pour le poste de président de la réunion régionale, laquelle a élu à l'unanimité M. Pascal Kouakou Abinan, ministre de l'Emploi et de la Protection sociale de la Côte d'Ivoire, à ce poste. Ont également été élus à l'unanimité: M. Paul Mavima, ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale du Zimbabwe, au poste de vice-président gouvernemental; M. El Mahfoudh Megateli, secrétaire général de la Confédération générale des entreprises algériennes (CGEA), au poste de vice-président employeur; et M. Francis Atwoli, secrétaire général de l'Organisation centrale des syndicats - Kenya (COTU-K), au poste de vice-président travailleur.
4. La réunion a constitué comme suit les bureaux des groupes: M^{me} Firdosa Abdulkadir Ibrahim (Éthiopie), présidente du groupe gouvernemental; M^{me} Jacqueline Mugo (Kenya), présidente et porte-parole du groupe des employeurs; et M. Francis Atwoli (Kenya), président et porte-parole du groupe des travailleurs. La réunion a désigné M. Roberto Suárez Santos et M. Lameck Jaston secrétaires du groupe des employeurs, et M. Kwasi Adu-Amankwah et M^{me} Maria Teresa Llanos secrétaires du groupe des travailleurs.
5. Conformément au *Règlement des réunions régionales* de 2018, la réunion a constitué la Commission de vérification des pouvoirs comme suit: M. Fassoun Coulibaly (gouvernement, Mali), M. Khalil Ghariani (employeur, Tunisie) et M^{me} Amal El Amri (travailleuse, Maroc).

6. La réunion a institué un comité de rédaction chargé de préparer les conclusions de la réunion, composé de cinq représentants gouvernementaux, cinq représentants des employeurs et cinq représentants des travailleurs. Les membres du comité étaient les suivants:

Représentants gouvernementaux: Afrique du Sud, Cameroun, Kenya, Maroc et Sénégal

Représentants des employeurs: M^{me} Jacqueline Mugo (Kenya), M. Mohammed Touzani (Maroc), M^{me} Lindiwe Sephomolo (Lesotho), M. Richard Aybiowu (Nigéria), M. Kaizer Moyane (Afrique du Sud)

Représentants des travailleurs: M. Bheki Ntshalintshali (Afrique du Sud), M^{me} Ange Marguerite Nazie (Côte d'Ivoire), M. Modeste Amédée Ndongala N'sibu (République démocratique du Congo), M. Kassahun Follo Amenu (Éthiopie), M. Mody Guiro (Sénégal)

Discours d'ouverture

7. *Le président* a souhaité la bienvenue aux participants à la quatorzième Réunion régionale africaine et a souligné que cette dernière clôturait le centenaire de l'OIT, qui avait été l'occasion de jeter un regard rétrospectif sur l'importante œuvre accomplie par l'Organisation et ses mandants tripartites et d'envisager sereinement l'avenir du travail pour toutes les générations. Il a rappelé que la réflexion sur l'avenir du travail avait été initiée à travers des dialogues tripartites nationaux, puis enrichie par la Commission mondiale sur l'avenir du travail, et qu'elle avait trouvé son aboutissement dans la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail (la Déclaration du centenaire). Cette déclaration exhorte à la construction d'un avenir du travail centré sur l'humain; elle donne aux mandants des orientations à l'échelle mondiale pour mieux prendre en compte les besoins et les aspirations des populations, dans un contexte marqué par les mutations et les bouleversements. Le continent africain est confronté à de nombreuses difficultés, parmi lesquelles l'importance de l'économie informelle; le chômage des jeunes; le faible niveau d'industrialisation; un système agricole fortement orienté vers l'exportation des matières premières; et le changement climatique. Pour y faire face, les pays ont mis en place, sous l'impulsion du Bureau ou avec son appui, des outils et des mécanismes régionaux et internationaux, notamment des programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) et des politiques et programmes élaborés sur la base d'un dialogue tripartite participatif et efficace. Ces outils ont permis de faire progresser le travail décent, de mieux redistribuer les fruits de la croissance économique et d'apporter certaines réponses aux besoins et aux aspirations des populations. En Côte d'Ivoire, les emplois informels sont prédominants. Une grande partie de la population active est donc exposée aux risques qui caractérisent l'économie informelle, en particulier la précarité de l'emploi et des revenus, la pauvreté, l'absence de protection sociale, de sécurité juridique et de prévention des risques professionnels et, par conséquent, les déficits de travail décent. Face à cette réalité, le gouvernement de la Côte d'Ivoire a pris de nombreuses mesures, notamment la mise en place d'un programme visant à renforcer l'action sociale du gouvernement à travers des projets à impact large et rapide dans les domaines de l'éducation, de l'accès aux biens de première nécessité, de l'emploi et de l'autonomisation des femmes, du bien-être en milieu rural, de la santé et de la protection sociale. Les travaux de la réunion régionale apporteront à cet égard des orientations appropriées pour aller de l'avant.
8. L'orateur a vivement remercié le Directeur général et l'ensemble du Bureau pour l'important travail effectué tant dans le domaine des normes et de la recherche qu'en ce qui concerne l'appui apporté aux mandants tripartites. Les mandants africains s'emploieront à accroître leur implication dans la gouvernance de l'OIT et poursuivront leurs efforts pour parvenir à

une démocratisation de la composition des instances de l'Organisation afin que les aspirations de tous les États Membres soient pleinement prises en compte. Le président s'est dit convaincu que les travaux de la réunion contribueraient à faire progresser significativement la justice sociale et le travail décent sur le continent africain.

9. *Le Directeur général du Bureau international du travail (BIT)* a fait observer que la réunion régionale venait clore l'année du centenaire de l'OIT. Il a ajouté qu'elle marquait aussi le sixantième anniversaire de la présence permanente de l'Organisation sur le continent africain, et qu'il était donc particulièrement important que cette année s'achève sur ce temps fort, en Afrique. La réunion se tient à un moment où l'économie mondiale marque le pas. Dans la région, il faudra néanmoins créer 26 millions d'emplois productifs tous les ans si l'on veut réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). La forte augmentation de la main-d'œuvre en Afrique d'ici à 2035 constituera un formidable dividende démographique pour la croissance et le développement, à condition de pouvoir créer tous les emplois voulus, sans quoi cette évolution se traduira au contraire par davantage de pressions économiques, sociales et migratoires. Les nouvelles technologies ouvrent des perspectives entièrement inédites pour le développement dans la région. Mais la fracture et la marginalisation numériques pourraient aussi s'aggraver si les investissements et l'innovation nécessaires faisaient défaut. L'Afrique dispose d'un potentiel unique en matière d'énergies renouvelables, mais elle est exposée aux changements climatiques. Il y a donc lieu de craindre des déplacements de population à grande échelle et la destruction de moyens de subsistance. La réunion régionale tombe par conséquent à point nommé pour formuler des orientations qui aideront l'Afrique à donner corps à l'approche de l'avenir du travail centré sur l'humain consacrée par la Déclaration du centenaire. Il s'agit de déterminer des pistes d'action prioritaires, en tenant compte des situations spécifiques des 54 États Membres africains de l'OIT. Certaines priorités sont particulièrement évidentes. Ainsi, l'écrasante majorité des travailleurs de la région se trouvent dans l'économie informelle, et la formalisation est donc une nécessité absolue. La recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015, offre à cet égard un cadre utile. L'industrie manufacturière ne représente que 6 pour cent de l'emploi en Afrique, et il est par conséquent nécessaire d'assurer la transformation structurelle de la production. Il faut dans le même temps agir pour renforcer les compétences et assurer aux femmes un accès égal au travail décent.
10. Pour relever tous ces défis, l'Afrique a besoin de se doter des réglementations appropriées, puis des capacités institutionnelles suffisantes pour faire appliquer ces réglementations de manière cohérente, efficace et transparente. Si ces deux dimensions sont importantes, il semble que ce soit sur la mise en œuvre que les efforts doivent porter en priorité. Le renforcement des capacités est par conséquent une responsabilité essentielle de l'OIT en Afrique. L'orateur a rappelé que les activités de l'Organisation dans la région devaient être orientées vers la réalisation des objectifs fixés par la communauté internationale. Il a notamment cité le Pacte mondial pour des migrations sûres et ordonnées, dont la mise en œuvre suscitait certaines réticences. Celles-ci s'expliquent en partie par la perte de confiance dans la coopération multilatérale en général, que l'OIT et ses mandants africains doivent combattre. Pour ce qui est de la question plus particulière des migrations, cela s'explique aussi par la perception négative de ce phénomène, perçu comme une menace plutôt que comme l'occasion de trouver des solutions dans un esprit de coopération et de solidarité réelles. On oublie trop souvent que la majorité des migrants africains qui ont quitté leur pays vivent et travaillent en Afrique, la région où les défis de gouvernance sont les plus grands. C'est pourquoi l'OIT doit coopérer non seulement avec les Nations Unies et les autres acteurs mondiaux, mais aussi avec ses partenaires régionaux et sous-régionaux africains. L'Agenda 2063, la Déclaration de Ouagadougou de 2004 et le Plan d'action pour l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif, ainsi que les résultats de la Conférence Ouagadougou+10, fixent un cadre institutionnel pour les activités de l'OIT avec l'Union africaine (UA). À cet égard, l'orateur a dit espérer que le nouveau mémorandum d'accord qui serait conclu sous peu entre l'OIT et l'UA permettrait de renforcer la

collaboration entre les deux organisations. Il existe 19 PPTD en Afrique et 22 autres vont être déployés. En outre, les ressources extrabudgétaires allouées à la coopération pour le développement ont augmenté de 112 pour cent en cinq ans, et les ressources du budget ordinaire allouées aux activités en Afrique ont elles aussi augmenté, dans un contexte de croissance nulle. Pour avoir un effet réel, ces ressources doivent toutefois être utilisées de la manière la plus efficace possible. Mais, pour changer véritablement la donne dans la région, les mandants tripartites africains doivent pouvoir participer «pleinement, sur un pied d'égalité et démocratiquement à la gouvernance tripartite de l'Organisation», ainsi que le préconise la Déclaration du centenaire. À cet égard, l'orateur a indiqué qu'un groupe de travail tripartite avait été mis en place pour examiner cette question et dresser un bilan en 2020. Il s'est dit heureux d'informer la réunion que le gouvernement du Portugal avait ratifié la semaine précédente l'Instrument d'amendement de 1986 à la Constitution de l'OIT, dont l'entrée en vigueur était une priorité de longue date pour les mandants africains.

11. Pour conclure, l'orateur a rappelé que, comme l'affirmait la Constitution de l'OIT, la paix reposait sur la justice sociale. À cet égard, l'attribution récente de deux prix Nobel de la paix à deux chefs d'État et de gouvernement de l'Afrique, région durement éprouvée par les conflits, est un symbole important. Bâtir un avenir du travail fondé sur la justice sociale est le plus sûr moyen d'instaurer la paix et la prospérité en Afrique, mais aussi dans le reste du monde.
12. *La porte-parole du groupe des employeurs* a dit que les participants à la réunion devaient réfléchir à l'avenir du travail et aux priorités pour la prospérité du continent. La Déclaration d'Addis-Abeba de 2015 et ses objectifs restent pertinents. La quatorzième Réunion régionale africaine est l'occasion de faire le point sur les progrès accomplis depuis l'adoption de cette déclaration, les contretemps enregistrés, les enseignements tirés et les problèmes posés par un monde du travail en pleine mutation. L'Afrique a un fort potentiel, car le continent abrite une main-d'œuvre en augmentation, des ressources naturelles très abondantes, une population jeune, une immense zone de libre-échange et des économies parmi les plus dynamiques au monde. En outre, la démocratie continue d'y mûrir, ce qui ouvre la voie au dialogue social, à la transparence politique et à la responsabilité. Il reste néanmoins des défis à relever, et notamment à créer un environnement favorable aux entreprises, à lutter contre l'informalité, à remédier à la faible productivité, à résoudre le problème de l'inadéquation des compétences, à promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, à lutter contre le chômage des jeunes, à promouvoir la stabilité politique et à renforcer la gouvernance des migrations. L'OIT doit tenir compte des effets de l'instabilité ou de la fragilité politiques dans certains pays, ainsi que des flux migratoires importants, éléments qui exigent une action stratégique coordonnée et intelligente. La productivité est un problème urgent dans la région. Alors que la majorité de la population dépend largement de l'agriculture, les pratiques agricoles sont à la traîne et les performances globales de l'agriculture ont pris encore plus de retard par rapport aux autres régions en développement. L'accroissement de la productivité dans le secteur agricole créerait de meilleures possibilités d'emplois et rehausserait le niveau de vie de nombreuses personnes. Le secteur agricole africain bénéficierait également de l'adoption de technologies modernes, de l'amélioration des infrastructures et des niveaux de compétences, et d'un cadre réglementaire permettant aux entreprises de prospérer. Toutefois, il faut élargir à tous les secteurs les efforts visant à stimuler la productivité en adoptant une approche globale et des stratégies axées sur les pays. Pour ce faire, un environnement politique et réglementaire approprié qui favorise le développement des entreprises et la croissance est nécessaire.
13. Se référant aux conclusions d'un rapport de la Banque mondiale, l'intervenante a souligné que l'OIT pourrait, dans le cadre de son mandat, aider les pays qui avaient pris des mesures visant à instaurer un climat plus propice aux entreprises. L'OIT pourrait ainsi mettre en évidence des politiques efficaces permettant de créer des emplois productifs et décents grâce à un environnement favorable aux entreprises et à des stratégies de productivité solides, se concentrer sur les besoins des petites et moyennes entreprises en vue de leur inclusion dans

le secteur structuré de l'économie et apporter un soutien aux mandants de sorte qu'ils puissent mieux tenir leurs engagements. Des formes d'emploi nouvelles et diversifiées offrent en outre des possibilités de croissance plus inclusive et plus durable. L'innovation, l'énergie et l'ingéniosité qui prévalent dans l'économie informelle en Afrique sont une mine d'or inexploitée qui peut permettre aux entreprises africaines d'acquérir une renommée mondiale. Comme le groupe des employeurs l'a souligné à la 108^e session (juin 2019) de la Conférence internationale du Travail, l'anticipation en matière de compétences, la lutte efficace contre l'informalité et la promotion de la productivité devraient figurer en tête des priorités de l'OIT si le Bureau veut assumer son rôle de chef de file et préserver sa crédibilité.

14. En outre, les changements climatiques exigent une action urgente. Il est particulièrement important que l'Afrique fasse un meilleur usage de ses ressources. Un dialogue équilibré, des stratégies réalistes et des compétences, connaissances et valeurs écologiques seront nécessaires pour anticiper les conséquences de la transition vers une économie à faible émission de carbone sur l'emploi. L'OIT devrait investir dans la formation des jeunes Africains afin de répondre à la future demande mondiale de main-d'œuvre. Les conclusions de la quatorzième Réunion régionale africaine doivent conduire à un changement positif dans la vie des populations africaines. Le groupe des employeurs continue de croire que la réunion débouchera sur des engagements clairs étayés par des ressources financières et des actions de façon à transformer positivement le continent.
15. *Le porte-parole des travailleurs* a rappelé que 2019 avait été une année riche en événements. Il a évoqué le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail, les débats de haut niveau qui avaient eu lieu pendant la Conférence du centenaire, la Déclaration du centenaire pour l'avenir du travail et l'adoption de la convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019, et de la recommandation n° 206 qui l'accompagne. Le groupe des travailleurs attache une grande importance au système normatif et au système de contrôle de l'OIT. En outre, l'Organisation a un rôle crucial à jouer dans la promotion de la justice sociale, qui est le seul moyen d'instaurer une paix universelle et durable. Le développement et les droits au travail doivent aller de pair. Il faut lutter contre les inégalités, la corruption, les contrats désavantageux et les flux financiers illicites afin d'améliorer la situation des travailleurs africains, dont beaucoup vivent dans la pauvreté malgré leur dur labeur et leur détermination. L'Afrique doit investir dans les services publics, réformer sa fiscalité et faire respecter les droits de ses populations à l'éducation et leur accès à l'eau, aux services de santé, à l'énergie et au logement. L'intervenant a pris acte du rôle que les employeurs joueraient dans ce processus. Ceux-ci auront plus que jamais besoin de l'appui des gouvernements pour surmonter les déséquilibres croissants et injustes du commerce mondial. Un dialogue social significatif et effectif, incluant la négociation collective, sera essentiel pour réaliser des progrès durables et lutter contre les emplois précaires. Les changements climatiques et la désertification sont également au cœur des préoccupations du continent. En outre, les gouvernements et les partenaires sociaux africains doivent s'engager à mettre en œuvre les décisions prises aux niveaux continental et mondial, y compris celles prises aux réunions régionales de l'OIT. L'intervenant a donc demandé à toutes les parties de veiller à ce que les résolutions et décisions adoptées à la réunion soient effectivement mises en œuvre et permettent le plein emploi productif et le travail décent pour tous.

Discussion générale sur le rapport du Directeur général

Présentation du rapport

16. *La directrice du Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique* a présenté le rapport du Directeur général intitulé *Vers plus de justice sociale: façonner l'avenir du travail en Afrique*. Ce

rapport expose les principaux résultats obtenus depuis l'adoption de la Déclaration d'Addis-Abeba par la treizième Réunion régionale africaine (décembre 2015). La majorité des pays africains ont donné la priorité à l'emploi des jeunes dans leurs politiques et plans nationaux de développement et ont conçu des programmes spéciaux pour promouvoir le travail décent des jeunes femmes et des jeunes hommes. La plupart ont mis en place des structures nationales de dialogue social tripartite qui, dans de nombreux cas, fonctionnent régulièrement comme des plateformes de coopération tripartite entre le gouvernement et les partenaires sociaux. En outre, des institutions de dialogue social, telles que le Forum tripartite de dialogue social de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Cadre de dialogue consultatif de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et le Comité technique spécialisé pour le développement social, le travail et l'emploi de l'UA, un organe continental tripartite, ont été créées au niveau des communautés économiques régionales au cours des années précédentes. Un certain nombre de pays ont élaboré des stratégies nationales de formalisation de l'économie informelle en se fondant sur la recommandation n° 204. Au niveau du continent, l'UA a adopté le programme «AUC-ILO Decent Work for the Transformation of the Informal Economy», qui vise à renforcer la cohérence stratégique, la collaboration et la coordination pour la transformation de l'économie informelle en Afrique. Les pays africains ont en outre adopté des mesures visant à améliorer l'environnement juridique, administratif et réglementaire des entreprises, et en particulier des petites et moyennes entreprises. De nombreux pays ont adopté des réformes juridiques, politiques ou institutionnelles pour faciliter la participation de groupes non protégés de la population aux régimes de protection sociale, et presque tous les pays ont mis en place des programmes d'assistance sociale ou de transfert monétaire qui ciblent soit les citoyens les plus pauvres, soit certains groupes de population de manière à étendre la protection sociale.

17. Le rapport met en évidence d'autres excellentes occasions de concrétiser le travail décent sur le continent, qui est une destination privilégiée pour l'investissement étranger. La zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), entrée en vigueur le 30 mai 2019, peut favoriser le travail décent. L'Afrique reste riche en ressources naturelles et en énergies renouvelables, et le niveau moyen d'instruction ne cesse d'y augmenter. La croissance économique est globalement bonne et les conditions macroéconomiques sont stables. Enfin, si certaines parties du continent connaissent toujours des conflits, ceux-ci ont généralement diminué au cours des années précédentes.
18. Il reste de grands défis à relever d'urgence. Quelque 252 millions de personnes (soit 60 pour cent de la population active) sont encore «modérément» ou «extrêmement» pauvres. La productivité sur le continent africain reste inférieure à la moyenne mondiale et n'a guère progressé au cours des deux décennies passées. Quelque 82 pour cent de la population du continent n'ont pas accès à la protection sociale. L'emploi informel, les emplois peu rémunérés et les mauvaises conditions de travail sont prédominants en Afrique, puisqu'ils concernent 85,8 pour cent de l'ensemble de la population active et 95 pour cent des jeunes travailleurs. Soixante-douze millions d'enfants africains travaillent, ce qui représente presque la moitié du travail des enfants dans le monde. Environ 54,5 millions de jeunes ne sont ni scolarisés ni en formation, ni au travail. L'écart de rémunération entre hommes et femmes reste défavorable à ces dernières.
19. Le rapport propose une voie à suivre pour promouvoir le travail décent et la justice sociale au moyen de diverses mesures concrètes, consistant notamment à promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et le travail décent pour tous, à mettre en œuvre une transformation structurelle, à renforcer la productivité, à entreprendre une transformation agricole, à améliorer les économies rurales, à assurer la transition vers l'économie formelle, à améliorer l'environnement pour les entreprises durables et à favoriser la croissance verte et une transition juste. D'autres mesures sont aussi exposées, à savoir: renforcer les institutions du travail en favorisant la mise en œuvre des principes et droits fondamentaux au travail; revoir et renouveler les institutions du marché

du travail; promouvoir une gouvernance équitable et efficace des migrations de main-d'œuvre; renforcer le tripartisme et le dialogue social; renforcer les capacités des individus en luttant contre les inégalités entre hommes et femmes dans le monde du travail; favoriser l'éducation et la formation en mettant l'accent sur l'apprentissage tout au long de la vie; coordonner véritablement les politiques; favoriser les compétences de chacun, y compris dans les zones rurales; renforcer les interventions dans les pays fragiles; et étendre la protection sociale. Pour conclure, la directrice régionale a rappelé que des questions critiques concernant l'environnement et les changements climatiques, la technologie et la démographie devaient s'inscrire dans le débat sur la vision future du travail décent en Afrique. Le continent est en mesure de tirer largement profit de la technologie et recèle un grand potentiel pour ce qui est de contribuer à la croissance et à l'emploi et à la réalisation d'autres objectifs en matière de travail décent.

Discussion du rapport

20. *Le porte-parole du groupe des employeurs* a dit qu'il était temps de transformer et de diversifier les économies africaines en accélérant l'industrialisation, en investissant dans les infrastructures et les nouvelles technologies et en améliorant la productivité agricole, ce qui engendrerait une croissance plus inclusive et créerait des possibilités de travail décent. L'anticipation de la demande de compétences, la lutte efficace contre l'informalité et la promotion de la productivité devraient figurer en tête des priorités de l'OIT en Afrique. Il faudra augmenter de 26 millions par an le nombre d'emplois productifs à créer sur le continent pour atteindre 579 millions d'emplois en 2030. Face à cet énorme défi, le groupe des employeurs propose que le document final de la quatorzième Réunion régionale africaine fasse de la croissance de la productivité la pierre angulaire de l'action de l'OIT en Afrique. Ce document devrait en outre mettre l'accent sur le développement des compétences et sur l'importance d'un environnement favorable aux entreprises et promouvoir véritablement la transition vers l'économie formelle. L'intervenant a souligné qu'il était nécessaire que l'OIT axe ses travaux sur les compétences, en vue notamment de comprendre les besoins présents et à venir en la matière, de corriger le décalage entre les compétences et les besoins de l'environnement professionnel, d'entreprendre des travaux de recherche orientés vers l'action et d'assurer le suivi des résultats, d'établir des systèmes de suivi et d'évaluation des compétences, de renforcer la recherche sur ces systèmes et les capacités à cet égard, et d'améliorer les compétences des formateurs.
21. L'action de l'OIT devrait s'accompagner de mesures incitatives visant à retenir les jeunes travailleurs qualifiés sur le continent tout en favorisant l'apprentissage tout au long de la vie. Pour les employeurs, le document final doit mettre l'accent sur la promotion d'un environnement favorable aux entreprises en Afrique, ce qui est une étape essentielle vers un développement plus dynamique des entreprises en vue de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité. Le document final de la réunion doit également rendre compte de la question particulière de l'informalité. Celle-ci est en effet un problème urgent pour le continent, car les entreprises formelles doivent faire face à une concurrence féroce de l'économie informelle, qui n'est soumise à aucune réglementation ou taxation. L'intervenant a souligné que l'action de l'OIT ne devrait pas seulement reposer sur les normes internationales du travail, mais aussi sur les questions relatives à l'emploi, aux compétences et à la productivité. Il a rappelé que le rôle du secteur privé était reconnu dans le préambule de la Déclaration du centenaire. Les entreprises productives recèlent un potentiel d'expansion dont la réalisation nécessitera des ressources humaines et la création d'emplois supplémentaires pour répondre à la demande de main-d'œuvre. Enfin, l'intervenant a souhaité que le document final prévoie un mécanisme tripartite pour suivre à moyen terme la mise en œuvre des actions convenues. Ce mécanisme pourrait fournir aux mandants les outils nécessaires pour faire le point sur les progrès réalisés, évaluer les enseignements tirés et élaborer des stratégies dans le cadre de consultations tripartites afin de mieux concrétiser les priorités et atteindre les objectifs fixés lors de la réunion.

22. *Le porte-parole du groupe des travailleurs* a souligné que la Déclaration du centenaire offrait des possibilités intéressantes pour des actions futures. De nombreux thèmes, comme la promotion du travail décent pour tous, sont abordés dans le rapport du Directeur général, mais l'accès à la protection sociale pour les travailleurs du secteur informel n'est pas traité. La productivité ne doit pas être la seule condition préalable à la création d'emplois. Le secteur public doit promouvoir des services de qualité et être une source d'emplois décents. L'économie sociale et solidaire peut aussi jouer un rôle. Le groupe des travailleurs estime qu'il faut accorder davantage d'attention à la question de la valeur ajoutée, au-delà de la fiscalité. En ce qui concerne l'agriculture, le changement climatique devrait être pris en considération dans le cadre de l'approche fondée sur les chaînes d'approvisionnement qui devrait être adoptée, en vue de préserver les formes anciennes de l'agriculture. Le dialogue social doit demeurer au cœur des programmes de développement. Les politiques publiques devraient accélérer le processus de transformation de l'économie informelle dans un processus de dialogue. Les politiques visant la protection de tous peuvent aussi être utiles à cet égard. L'orateur a encouragé l'OIT à œuvrer pour une gestion conjointe des migrations. Pour conclure, il a affirmé qu'il fallait accorder une attention particulière à la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les entreprises multinationales), car les flux d'investissements étrangers avaient donné lieu à des lacunes créant des inégalités sur le continent.
23. *Le ministre du Travail et de la Sécurité sociale du Cameroun* a déclaré que le rapport du Directeur général du BIT traduisait à suffisance la prise de conscience et l'urgence des actions à entreprendre pour un avenir meilleur pour le continent. Le Cameroun a commencé à mettre en place une stratégie nationale sur l'avenir du travail. La mise en œuvre de la Déclaration d'Addis-Abeba de 2015 s'est traduite par des progrès dans le pays, notamment dans le domaine de la promotion des normes internationales du travail et d'un dialogue social et d'un tripartisme efficaces. Le pays s'est engagé dans l'extension de la couverture sociale au plus grand nombre, y compris aux travailleurs indépendants et ceux du secteur informel, sur la base de la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012. Il faudrait continuer à promouvoir une nouvelle vision sociale pour l'Afrique dans le cadre d'un partenariat mondial fort et solidaire, soutenu par divers financements, les transferts des technologies, la protection de l'environnement et le renforcement des capacités.
24. *Une déléguée employeuse de l'Algérie* a souligné que la réunion traitait d'un sujet fondamental pour l'avenir de l'Afrique, à savoir l'avenir du travail. Il ne peut y avoir de développement durable sans la mise en place de politiques adéquates en matière de formation académique et professionnelle, de droits au travail, de protection sociale et d'environnement. L'Afrique présente des atouts économiques et démographiques considérables. La zone de libre-échange continentale donne accès à un vaste marché. Cependant, l'Afrique fait face à des défis importants, notamment en ce qui concerne l'économie informelle, la corruption endémique, la fuite de capitaux vers l'étranger, la pauvreté, le changement climatique et la persistance de tensions et de conflits dans certaines régions du continent. Le plus grand d'entre eux consiste à changer la perception selon laquelle l'Afrique est réduite à exporter ses ressources naturelles à l'état brut et à importer de l'étranger l'essentiel de ses biens et équipements. Le développement économique durable dans la région nécessite une bonne gouvernance et l'application des différentes chartes et résolutions internationales ratifiées. Des mécanismes d'aide et de soutien doivent être mis à la disposition des jeunes dans le but de leur offrir un travail décent.
25. *Le ministre du Travail et de l'Insertion professionnelle du Maroc* a déclaré que la Déclaration du centenaire offrait un cadre pour l'action future de l'OIT permettant de concrétiser les objectifs de développement durable, et ainsi de répondre aux aspirations de ses Membres à un avenir favorisant des emplois décents et durables pour tous. Le continent africain regorge de potentialités naturelles, géographiques et humaines qui lui permettent de se positionner dans l'avenir en dépit des défis à relever. Ces derniers nécessitent la mobilisation des efforts de tous les acteurs et appellent l'adoption d'approches novatrices.

répondant aux besoins de la population africaine et s'inscrivant dans le cadre de l'Agenda 2063. L'investissement dans les politiques publiques axées sur les jeunes, en particulier liées au travail, fournira à l'Afrique une occasion importante de mobiliser une main-d'œuvre jeune et efficace pour stimuler sa croissance économique. La solution réside principalement dans la recherche de solutions à la crise des trois composantes que sont l'éducation, l'enseignement et la formation professionnelle. Dans ce cadre, l'accent devra être mis sur la qualité et l'efficacité.

26. *Le ministre de la Promotion de la jeunesse et de l'Emploi des jeunes de la Côte d'Ivoire* a déclaré que le rapport du Directeur général fournissait des informations importantes sur les progrès réalisés depuis les engagements pris à Addis-Abeba et qu'il donnait des orientations pour construire un avenir du travail centré sur l'humain. La Côte d'Ivoire a formulé et mis en œuvre plusieurs politiques et programmes axés sur l'emploi, la protection sociale et la santé et la sécurité au travail, notamment la création d'emplois productifs pour les groupes vulnérables. De nombreux défis restent à relever et, pour les dix prochaines années, les actions futures devraient notamment mettre l'accent sur des initiatives visant à: renforcer l'intégration régionale; améliorer l'environnement des affaires et renforcer les institutions du marché du travail; lutter contre l'exclusion et la marginalisation dans le domaine de la sécurité sociale; mettre en place des systèmes d'évaluation et de suivi de la pauvreté pour générer des données concrètes et ciblées; encourager et consolider le dialogue social; renforcer l'accès de tous aux services publics de base; encourager des modèles de production et de consommation durables; et promouvoir l'investissement dans le travail décent et durable.
27. *Un représentant du gouvernement du Sénégal* a déclaré que, malgré les efforts considérables accomplis notamment en ce qui concerne la ratification et la mise en œuvre des normes internationales du travail, la promotion du travail décent, le renforcement du dialogue social et de la négociation collective, l'extension de la protection sociale et la croissance économique, les États africains avaient encore du chemin à parcourir pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'objectif 8. Le rôle central du plein emploi productif et du travail décent dans un développement inclusif et durable doit être pleinement reflété dans les cadres stratégiques nationaux, régionaux et internationaux. Le Sénégal souhaite que les conclusions de la réunion permettent d'engager rapidement des actions concertées pour mettre en place un programme régional intégré aux fins de la réalisation pleine et inclusive de l'Agenda du travail décent pour un meilleur avenir du travail en Afrique.
28. *Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale de l'Algérie* a déclaré que son pays appelle les États africains à continuer à mettre en œuvre des programmes contribuant à faire promouvoir le travail décent, à élargir la base de la protection sociale permettant ainsi d'éradiquer la pauvreté et la marginalisation. Le défi est de développer des politiques publiques qui soient stimulantes pour la création d'entreprises génératrices d'emplois et sources de richesse et de croissance, en particulier celles qui émergent dans le domaine de l'économie numérique et verte.
29. *Le ministre du Travail, responsable de la réforme de l'administration de Djibouti*, a dit qu'il voyait dans la quatorzième Réunion régionale africaine l'occasion de réaffirmer l'engagement de son pays à parvenir au travail décent pour tous. L'extension de la protection sociale des femmes s'est traduite par l'allongement du congé de maternité rémunéré, qui est passé de 14 à 26 semaines. Le processus de ratification de la convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000, a débuté en octobre 2019. Djibouti dispose d'un régime d'assurance-maladie universelle depuis 2014. Le pays a également mis en place un cadre de consultation sur la question de la santé et de la sécurité au travail, qui devrait produire un profil national et un système de santé et de sécurité. Le ministre a félicité l'Autorité intergouvernementale pour le développement, dont il a salué les travaux ainsi que le dévouement et l'engagement en faveur de la gestion des migrations régionales. Parmi les

défis qui restaient à relever, il a cité l'élaboration de programmes d'emploi et d'insertion professionnelle des jeunes, la modernisation des législations nationales du travail par l'introduction d'une certaine souplesse afin de répondre aux besoins du marché du travail, la création de structures tripartites et la formalisation de l'économie informelle.

30. *Le ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale du Zimbabwe* a indiqué que les défis décrits dans le rapport du Directeur général trouvaient écho auprès de sa délégation. Cela est particulièrement vrai pour le chômage sans précédent des jeunes et la nécessité de renforcer le dialogue social, de renforcer le respect des normes internationales du travail et d'étendre la protection sociale. Le ministre a souligné qu'il fallait doter les jeunes des compétences nécessaires pour leur permettre d'exploiter les ressources abondantes que recelaient différentes régions du continent. En ce qui concerne le dialogue social, les partenaires sociaux devraient s'efforcer de trouver des accords. Le rapport rend bien compte de l'importance des normes internationales du travail. Le Zimbabwe s'attache à étendre la couverture de sa sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle et à élaborer son programme par pays de promotion du travail décent (2019-2022). Le ministre a conclu en saluant les efforts du Directeur général visant à promouvoir l'instrument d'amendement à la Constitution de l'Organisation internationale du Travail, 1986, et s'est félicité de la décision qu'a prise le Conseil d'administration de créer un groupe de travail tripartite chargé de donner corps aux aspirations à la démocratisation consacrées par la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail.
31. *Le ministre du Dialogue social, du Travail et de la Fonction publique du Mali* a appelé l'OIT à mettre ses compétences au service de la concrétisation de «l'avenir du travail que nous voulons» en Afrique, y compris par le renforcement des capacités des mandants. Il a mentionné la fierté que son pays tirait du dialogue social et a donné plusieurs exemples de la manière dont le gouvernement avait œuvré à la réduction du chômage des jeunes. En 2019, le gouvernement avait recruté 8 600 jeunes, dispensé une formation à l'entrepreneuriat à 22 844 jeunes et permis à 7 833 autres d'accéder à des fonds de lancement. En 2018, il avait mis en place un régime d'assurance-maladie universelle qui serait opérationnel en 2020. Un plan relatif aux accidents du travail et aux maladies professionnelles est également en place pour les fonctionnaires, les membres des forces armées et les parlementaires. Le ministre a prié instamment l'OIT de contribuer à l'élaboration d'un nouveau programme visant à renforcer les capacités de ses mandants de prendre part à de nouveaux cadres de développement régionaux et mondiaux afin de parvenir à la justice sociale.
32. *Une déléguée travailleuse du Maroc* a reconnu l'obligation collective de tous les mandants tripartites d'élaborer des politiques appropriées pour parvenir au travail décent, politiques qui devraient inclure la formation des jeunes. Elle a souligné la nécessité pour le gouvernement de prendre des mesures afin de dialoguer avec tous les partenaires, notamment les représentants syndicaux. Elle a fait observer que le Maroc enregistrait une forte progression du dialogue social, bien que des progrès supplémentaires soient encore possibles. Le gouvernement travaille à l'élaboration d'un projet de loi sur le droit de grève des travailleurs. Il faudrait néanmoins réviser de nombreux autres projets de loi pour renforcer le dialogue social dans le pays. L'intervenante a conclu en soulignant la solidarité du groupe des travailleurs avec les travailleurs palestiniens, notamment ceux des territoires arabes occupés.
33. *Le secrétaire principal du ministère du Travail et de la Protection sociale du Kenya* a réaffirmé qu'il était nécessaire que l'OIT démocratise ses institutions de gouvernance, comme cela avait été demandé à la treizième Réunion régionale africaine. La quatorzième Réunion régionale africaine est l'occasion de renouveler les engagements en faveur des objectifs mondiaux de développement. Le Kenya a déjà mis en œuvre un certain nombre d'initiatives à cette fin. Parmi ces initiatives figure un projet sur l'emploi et les débouchés pour les jeunes visant à favoriser l'acquisition de compétences et l'accès à un financement initial. Le pays a étendu sa couverture de sécurité sociale aux personnes âgées. En outre, il

s'attache à mettre en place un autre mécanisme de règlement des différends et un programme par pays de promotion du travail décent (2020-2024).

34. *Le ministre de la Main-d'œuvre de l'Égypte* a dit que la concrétisation du travail décent en Afrique devrait passer par le renforcement de la justice sociale. Il a souligné le rôle que le dialogue social jouerait dans la réalisation de cet objectif. Le gouvernement égyptien a adopté récemment un certain nombre de mesures notables, qui se sont traduites par une baisse de l'inflation de 4,2 pour cent en octobre 2019. L'attention se porte désormais sur la fourniture d'un traitement contre le virus C à ceux qui en ont besoin. L'année 2019 a été déclarée année de l'éducation en Égypte, l'accent étant mis sur l'enseignement technique pour l'avenir. Un projet de loi accordant aux travailleurs la liberté syndicale et une loi protégeant les personnes handicapées sont en cours d'examen au parlement. L'Égypte espère parvenir à l'égalité entre hommes et femmes d'ici à 2030, en application de la Stratégie nationale égyptienne 2030 et conformément à l'ODD 5. Le ministre a conclu en réaffirmant la volonté politique de son pays de construire un avenir meilleur et, en particulier, de soutenir le libre-échange en Afrique.
35. *Le ministre du Travail et de l'Emploi du Nigéria* a souligné que l'Afrique avait la population la plus jeune du monde, ce qui signifiait que la région était promise à une croissance économique soutenue dans les années à venir. Toutefois, comme il en a été débattu au cours du Forum mondial sur l'emploi des jeunes qui s'est tenu à Abuja en 2019, il faut mettre rigoureusement l'accent sur cinq axes d'intervention, à savoir les politiques macroéconomiques favorables à l'emploi, l'investissement stratégique dans l'éducation et les compétences, la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes, les politiques du marché du travail et le respect des droits des jeunes. Le ministre a félicité l'OIT pour l'adoption récente d'une nouvelle stratégie en matière de recherche. Cette stratégie doit être alignée sur les besoins et les aspirations des États Membres et des mandants et porter sur des questions clés telles que le phénomène des travailleurs pauvres, les compétences, les progrès technologiques et l'employabilité, la productivité, les facteurs environnementaux (y compris les changements climatiques), la formalisation de l'économie informelle, la durabilité des entreprises et l'organisation du travail et de la production.
36. *Un délégué travailleur du Burkina Faso* a pris acte des progrès importants réalisés sur la voie de la ratification des conventions de l'OIT, mais a regretté que celles-ci ne soient pas respectées. Il a souligné combien il importait de faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. Il a toutefois fait observer que ce processus ne devait pas être synonyme de lutte contre l'économie informelle, qui (à l'exception de la fraude) était une économie d'expédients et de précarité. L'intervenant a aussi fait observer que la promotion du travail décent était souvent entravée par les politiques dites d'amélioration de l'environnement propice aux entreprises, politiques qui souvent commençaient à restreindre les droits des travailleurs. Sans préjudice des activités du secteur privé, les travailleurs du Burkina Faso estiment que l'État a un rôle important à jouer.
37. *La ministre de l'Emploi, de l'Immigration et de l'État civil des Seychelles* a dit que son pays se félicitait de son partenariat avec l'OIT, malgré les difficultés rencontrées pour parvenir au travail décent pour tous. Elle a salué le soutien apporté par l'OIT à la réalisation d'une enquête sur la transition de l'école au monde du travail et à l'adoption peu de temps auparavant de la première politique sur les migrations de main-d'œuvre visant à promouvoir des pratiques de recrutement éthiques et la protection des travailleurs. Elle a souligné l'engagement de son pays à protéger l'océan. Le gouvernement a pris des mesures d'incitation afin de promouvoir la participation active de la population à cet effort. La ministre a réaffirmé la promesse par laquelle le gouvernement des Seychelles s'était engagé à s'acquitter de ses obligations internationales, à continuer à promouvoir le dialogue social, à renforcer les institutions du marché du travail et à placer sa population au cœur du développement du pays. Les Seychelles promettent de soutenir l'OIT pour les cent ans à venir, et sont déterminées à le faire dans un esprit de tripartisme.

38. *Le secrétaire d'État au Travail et à la Sécurité sociale de l'Angola* a déclaré que son pays avait ratifié un certain nombre de conventions de l'OIT. Toutefois, l'Angola fait face au défi de taille que représente la création d'emplois pour sa population croissante. L'intervenant a mentionné un certain nombre d'initiatives visant à atteindre cet objectif qui avaient été mises en place, malgré des difficultés. En avril 2019, la mise en œuvre du plan d'action pour la promotion de l'employabilité a été approuvée. L'objectif de ce plan est de créer 500 000 emplois dans différents secteurs économiques d'ici à 2022. Le pays a également élaboré un PPTD compatible avec le programme national de développement (2018-2022). Le PPTD compte trois grands volets, à savoir la promotion de l'employabilité des jeunes, la formalisation de l'économie informelle par la structuration des activités génératrices de revenus et le renforcement des mécanismes de négociation collective et du tripartisme.
39. *Un délégué du gouvernement de l'Eswatini* a félicité le Directeur général pour le rapport complet préparé en vue de la réunion. Il a noté avec satisfaction les résultats obtenus et le travail qui se poursuivait aux niveaux national et sous-régional avec l'appui technique du Bureau. D'importantes réformes ont été entreprises en vue d'améliorer l'application des normes de l'OIT en droit et dans la pratique, y compris les lois sur les relations professionnelles et les codes de bonne conduite. Les travaux en cours comprennent la réorganisation et la relance d'institutions nationales de dialogue social, le développement de la deuxième génération de PPTD, l'établissement d'un fonds d'indemnisation des maladies professionnelles et des accidents du travail, la conversion du Fonds national de prévoyance en un fonds de pension national, et le déploiement à plus grande échelle des fonctionnalités d'un système d'information du marché du travail interactif à la pointe de la technologie. L'orateur a félicité la Commission du travail et des affaires sociales de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), le Bureau et les partenaires sociaux nationaux pour l'appui concerté qu'ils apportent, tant sur le plan technique que sur le plan matériel, aux processus de réforme et de développement en cours en Eswatini.
40. *La ministre du Travail et de la Fonction publique de Madagascar* a mentionné les risques de catastrophes naturelles qui pesaient sur l'agriculture, gisement d'emplois pour la majorité de la population. Madagascar n'est pas épargnée par le changement technologique qui affecte l'accès des jeunes sans formation ou qualifications adéquates. L'oratrice a mentionné quelques initiatives, parmi lesquelles la mise en œuvre d'un plan national pour la promotion du travail décent. En tant que pays pilote de l'Alliance 8.7, Madagascar mène des actions pour lutter contre le travail des enfants. Un projet vise par exemple à faciliter la création d'entreprises pour les jeunes. Une agence nationale pour la promotion de l'emploi sera créée sous peu dans le pays pour structurer le marché du travail.
41. *Le ministre des Affaires sociales de la Tunisie* a rappelé l'engagement des partenaires tripartites à soutenir le travail décent. En Tunisie, le Conseil national du dialogue social établi en 2018 offre un espace de concertation pour l'élaboration des programmes et des politiques, notamment en matière de promotion de l'emploi, de santé et de sécurité au travail, d'égalité au travail, ainsi que pour la création d'un fonds d'assurance contre la perte d'emplois et de développement pour la numérisation du système d'assurance-maladie. Face aux défis auxquels le continent africain est confronté, l'élaboration de politiques de lutte contre la pauvreté, d'amélioration des systèmes éducatifs, de développement des services de santé, d'universalisation de la protection sociale et d'accès aux équipements publics va nécessairement de pair avec la promotion des libertés, notamment la liberté d'entreprendre et la liberté syndicale, l'institutionnalisation du dialogue social et la résistance à toutes formes de corruption, de népotisme et de discrimination. Cela requiert également une refonte des relations économiques et commerciales au niveau mondial afin de réduire le fossé économique, social et technologique entre les pays industrialisés et les pays en développement.

42. *Le ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale du Burkina Faso* a souligné l'importance croissante des enjeux sécuritaires, notamment dans les pays membres du G5 Sahel. Malgré ce contexte difficile, le Burkina Faso multiplie les efforts pour maintenir un environnement propice à la promotion du travail décent, notamment l'appui à l'entrepreneuriat des jeunes et à la formation professionnelle, le renforcement des capacités des acteurs du monde du travail, la modernisation des services d'inspection du travail, et l'élargissement du système de protection sociale à travers la création d'une caisse nationale d'assurance-maladie universelle. L'orateur a signalé des avancées significatives dans le domaine de la négociation collective, notamment la signature de plusieurs conventions collectives. Le Burkina Faso compte poursuivre ses efforts dans le cadre du deuxième programme par pays de promotion du travail décent (2020-2022).
43. *Un délégué du gouvernement de l'Érythrée* a dit que l'accord de paix entre l'Érythrée et l'Éthiopie marquait le début d'une nouvelle ère. Le gouvernement de l'Érythrée s'est engagé dans la reconstruction et le relèvement, ce qui ouvre de larges possibilités d'emploi productif et d'amélioration de la qualité de vie de sa population. L'orateur a appelé les mandants tripartites à agir de manière décisive pour construire un avenir du travail plus prometteur, moyennant l'intégration des politiques et l'harmonisation des programmes de développement visant à créer des emplois décents pour tous et mettant l'accent sur les jeunes, les femmes et les personnes en situation de handicap, l'accélération de la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, l'amélioration de l'environnement pour des entreprises durables et la promotion de la productivité.
44. *Le ministre de l'Emploi et du Travail de l'Afrique du Sud* a reconnu les efforts fournis par le Bureau pour aider le continent à mener une réflexion sur l'avenir du travail. La croissance économique des quinze dernières années ne s'est pas accompagnée d'une amélioration des conditions de travail ni d'une augmentation des emplois productifs. Les structures économiques n'ont pas permis de traduire la croissance en gains pour la population. L'orateur a dit que la fuite des cerveaux privait le continent de possibilités nombreuses. Le renforcement des droits fondamentaux au travail et l'élimination des déficits de travail décent seront déterminants pour bâtir l'avenir que nous voulons. La zone de libre échange africaine mise en place il y a peu facilite la libre circulation des populations, mais les accords régionaux sur l'emploi et la migration de main-d'œuvre doivent être appliqués. L'Afrique a accompli des progrès dans l'amélioration des conditions de travail décentes moyennant la ratification de normes internationales du travail et une participation active aux travaux de l'OIT. L'Afrique est non seulement capable de mener la marche vers l'avenir grâce à un effort collectif, mais elle en a aussi la volonté.
45. *Un délégué travailleur du Niger* a rappelé que les travailleurs faisaient face à des problèmes en matière de sécurité. Il a invité le Bureau à aider les organisations de travailleurs afin qu'elles puissent apporter des solutions à travers l'instauration de la paix sociale. Il a mentionné une initiative de son organisation visant à solliciter les contributions de tous les acteurs syndicaux à la question sécuritaire, qui doit faire partie des priorités des organisations de travailleurs. Cela appelle une relecture de certaines conventions ou une évaluation de leur efficacité dans le contexte sécuritaire qui prévaut dans la sous-région.
46. *La ministre du Travail et de l'Emploi de la République-Unie de Tanzanie* a dit, au sujet de l'initiative sur l'avenir du travail, que la République-Unie de Tanzanie avait eu l'occasion de tenir des forums nationaux sur l'avenir du travail qui avaient conduit à la formulation d'un cadre politique du marché du travail axé sur la réalisation de l'Agenda du travail décent. La République-Unie de Tanzanie a mis au point un programme national de développement des compétences axé sur la formation en milieu professionnel reposant sur des directives nationales relatives aux stages et à la formation en apprentissage ainsi que sur l'introduction d'un système de reconnaissance des formations antérieures. Ces initiatives doivent s'inscrire dans une démarche beaucoup plus large fondée sur une appropriation nationale engagée et

inclusive et intégrer les besoins des plus marginalisés, y compris non seulement des femmes et des jeunes mais également des minorités et des personnes en situation de handicap. L'oratrice a exhorté les États Membres de l'OIT à concentrer leurs efforts sur la mise en place et le renforcement de mécanismes permettant de travailler de manière constructive dans un esprit de tripartisme.

47. *Un délégué travailleur du Ghana* a appelé l'attention sur les dispositions prises en matière de protection sociale; la protection sociale est un levier permettant de relever le défi de la migration des jeunes et des personnes désespérées qui quittent leur pays pour trouver du travail. Sur la question de l'évasion fiscale, l'orateur a fait valoir que l'Afrique avait besoin d'une fiscalité soutenant les entreprises et a ajouté que cela passerait par l'établissement d'une administration fiscale mondiale placée sous l'égide des Nations Unies. Par ailleurs, les taxes sur les biens et services essentiels tels que la nourriture et les médicaments devraient être supprimées car elles pénalisent les plus démunis. Il convient de mettre en place un régime de sanction efficace pour lutter contre le recours aux paradis fiscaux.

48. *Un délégué travailleur du Nigéria* a salué le rapport du Directeur général qui mettait en lumière un certain nombre de problèmes fondamentaux affectant le monde du travail sur le continent. L'orateur a mis l'accent sur la question du travail des femmes et sur les mesures qu'il convenait de prendre en vue de rémunérer équitablement leur travail. Il a également engagé les États Membres à réagir face aux violences faites aux femmes et aux atteintes à leur intégrité physique, qui sont parfois utilisées comme arme de guerre et dont les auteurs demeurent impunis. Les États africains devraient appliquer strictement la convention n° 190. Le Nigéria œuvre pour qu'elle fasse partie des conventions fondamentales.

49. *Un représentant du gouvernement de la Namibie* a salué le rapport du Directeur général, qui porte un regard rétrospectif sur le chemin parcouru depuis la Déclaration d'Addis-Abeba. Depuis la treizième Réunion régionale africaine, la Namibie a ratifié deux conventions de gouvernance, trois conventions techniques ainsi que le protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930. De plus, le pays a introduit un salaire minimum pour le travail domestique en 2016. L'orateur a pris note avec préoccupation des pratiques de certaines entreprises multinationales qui, lorsqu'elles investissent dans différents pays africains, appliquent des normes différentes, dont certaines sont contraires à la Déclaration sur les entreprises multinationales. Par conséquent, la Namibie appelle les États africains à évaluer tout investissement en Afrique au regard de certains impacts sur la création d'emplois, des impératifs du travail décent et, au-delà, du renforcement des capacités et du développement des compétences.

50. *Un délégué travailleur du Togo* a indiqué que son pays avait mis en place un Conseil national tripartite du dialogue social et qu'il avait signé peu de temps auparavant un protocole d'accord avec les partenaires sociaux et les partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre d'un PPTD de deuxième génération couvrant la période 2020-2022. Le Togo a ratifié les huit conventions fondamentales de l'OIT. Le pays s'est engagé dans la promotion de la protection sociale à travers la création d'une direction générale de la protection sociale, poursuivant ainsi une expérimentation sur l'extension de la couverture santé universelle. Il y a peu, le gouvernement s'est engagé dans un processus tripartite de révision du Code du travail et du Code de sécurité sociale afin que les travailleurs de l'économie informelle puissent accéder aux diverses prestations de sécurité sociale.

51. *Un représentant de la Confédération syndicale internationale (CSI)* s'est félicité de l'éventail de questions considérées dans le rapport comme devant être prises en compte aux fins de la définition d'un agenda du travail décent en Afrique pour la période 2020-2030. Faisant remarquer que le rapport évoquait l'application de la Déclaration sur les entreprises multinationales en Afrique, l'orateur a insisté sur la nécessité d'accorder une plus grande attention à cette question, car la déclaration est un instrument essentiel pour promouvoir la cohérence des politiques. Par ailleurs, les efforts visant à réglementer les investissements

devaient se poursuivre de manière à promouvoir le travail décent. La CSI attire l'attention sur: i) les aspects normatifs et les mécanismes de contrôle de l'OIT; ii) la recherche et l'élaboration de politiques; et iii) la promotion du dialogue social. Tous ces éléments sont essentiels au renouvellement de l'Organisation pour lui permettre de remplir son mandat fondamental en Afrique en vue de façonner l'avenir des travailleurs et l'avènement de la justice sociale.

52. *Une représentante de la Fédération syndicale mondiale (FSM)* s'est félicitée de la tenue de la réunion régionale. Elle a déclaré que les revendications des travailleurs africains restaient communes, à savoir: hygiène et sécurité sur les lieux de travail, soins de santé, accès à l'eau potable et aux infrastructures de santé, éducation de qualité pour toutes et tous, droits et libertés syndicaux, entre autres. L'oratrice a affirmé que les énormes richesses de l'Afrique devaient revenir aux populations et a préconisé l'annulation de la dette des pays africains.
53. *Le ministre de l'Emploi, de la Productivité du travail et du Développement des compétences du Botswana* a souligné l'importance de l'avenir du travail et la nécessité d'agir sur les facteurs qui le déterminaient, à savoir: la mondialisation, les innovations technologiques, l'évolution démographique et le changement climatique. Il est essentiel d'établir des liens entre le système d'éducation, les entreprises et le travail pour que les personnes ayant abandonné leur scolarité, notamment les jeunes des deux sexes, puissent se doter des compétences rendues indispensables par l'économie mondiale. L'orateur a mentionné les efforts accomplis au Botswana en vue d'accroître le nombre de diplômés dans les domaines de la science, de la technologie et des technologies de l'information et de la communication afin de rester en phase avec l'évolution numérique et technologique. En particulier, le gouvernement a récemment créé l'Université internationale des sciences et technologies du Botswana ainsi qu'une école de médecine. Pour soutenir l'entrepreneuriat, il a appliqué une politique nationale révisée pour la jeunesse et, pour compléter cette dernière, il a mis en place des bases solides, en collaboration avec les partenaires sociaux, pour encourager l'investissement dans le travail décent et durable par le biais d'un PPTD.
54. *Un délégué travailleur de la Côte d'Ivoire* a fait remarquer que, si l'agriculture était le pivot des économies africaines, celles-ci restaient confrontées au problème des déficits vivriers. C'est dans le secteur agricole qu'il faut créer des emplois pour la jeunesse. Les institutions de dialogue social devraient jouer pleinement leur rôle de régulateur social. Quant à l'augmentation de la productivité, elle n'a de sens que si elle impacte positivement les niveaux de vie. Concernant l'avenir du travail, l'Afrique devrait se concentrer sur la réduction des déficits de travail décent, la promotion de l'accès à la protection sociale et la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.
55. *La ministre de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance sociale de la République démocratique du Congo* a fait savoir que, depuis la treizième Réunion régionale africaine, son pays avait réalisé d'importantes avancées dans la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent, comme l'instauration dans le cadre du Conseil national du travail d'un dialogue avec les partenaires sociaux ayant débouché sur la fixation d'un nouveau salaire minimum pour les travailleurs; la création d'une caisse nationale de sécurité sociale de l'administration publique; la mise en place d'un cadre réglementaire à l'appui au droit au travail décent pour tous.
56. *Un délégué travailleur de l'Eswatini* a fait observer que les services publics jouaient un rôle central dans la réduction de la pauvreté et que l'Agenda 2063 de l'UA et les objectifs de développement durable répondaient de manière évidente à la nécessité urgente d'éliminer la pauvreté et ainsi qu'à d'autres enjeux. Il a rappelé qu'il fallait garantir que les emplois existants ne seraient pas détruits à mesure que de nouveaux emplois seraient créés et qu'il convenait d'élaborer des stratégies globales de développement accordant la priorité au travail décent et à l'industrialisation. La protection sociale ne peut être universelle et

complète sans services publics performants, comme en témoigne la situation dans les pays nordiques. L'éducation, la santé et les services sociaux sont essentiels à cet égard.

57. *Le ministre de l'Emploi et des Relations professionnelles du Ghana* a noté que l'Afrique faisait face à un problème d'inadéquation des compétences qui pourrait être corrigé en améliorant les systèmes d'information sur le marché du travail pour faire en sorte que les informations sur les compétences disponibles et les besoins des entreprises soient toujours précises, complètes et à jour. Il faudrait pour cela mettre à niveau les programmes d'enseignement et adopter des approches de formation innovantes pour s'adapter aux transformations permanentes et aux tendances porteuses de changement pour le monde du travail de demain. Selon l'orateur, il faudrait pour répondre au besoin de compétences utiles: 1) diffuser des informations précises sur le marché du travail; 2) réformer les programmes d'enseignement; 3) promouvoir des méthodes d'enseignement et de formation innovantes; 4) adapter les technologies rentables mais sûres et respectueuses de l'environnement; 5) mettre au service des travailleurs une logistique et des infrastructures adaptées pour favoriser le travail productif; 6) élaborer un indice moderne de mesure de la productivité qui soit commun à toutes les entreprises en vue d'améliorer le respect des normes relatives au travail décent.
58. *Un délégué travailleur des Seychelles* a reconnu que, en dépit des efforts accomplis pour renforcer les marchés du travail et promouvoir le travail décent, des difficultés sociales subsistaient, comme les injustices et les inégalités. Il était selon lui nécessaire d'apporter une réponse collective aux problèmes mondiaux urgents, notamment le changement climatique et la situation des petits États insulaires en développement, qui avaient aussi des répercussions sur le monde du travail. L'orateur a exhorté l'OIT à continuer à organiser des programmes de renforcement des capacités à l'intention des syndicats en vue de permettre aux travailleurs de participer pleinement et efficacement au dialogue social parfois complexe sur l'économie bleue. Cela encouragerait l'utilisation durable des ressources marines et favoriserait ainsi la croissance économique et l'amélioration des moyens de subsistance et des emplois de tous.
59. *La ministre du Travail et de l'Emploi du Lesotho* a donné des informations sur les efforts menés de façon concertée en vue de promouvoir le dialogue social au niveau sous-régional grâce à la création d'instances compétentes en la matière. La première étape a consisté en un atelier sous-régional sur la manière de renforcer l'efficacité du dialogue social au sein de la SADC qui s'est tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) les 1^{er} et 2 octobre 2019. D'autres moyens sont mis en œuvre pour réunir les ministres du travail et les partenaires sociaux ainsi que les ministres des finances au sein d'une même instance afin d'intensifier l'action en faveur du travail décent. Pour ce qui est de la protection sociale, l'oratrice s'est félicitée que le Directeur général ait pris note des socles de protection sociale existants dans la région, et elle a souligné que le Lesotho demeurerait déterminé à fournir une protection sociale complète. En outre, il a été admis que des efforts avaient été accomplis au Lesotho pour enregistrer les petites entreprises afin de faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. Il est prévu de coordonner l'action de tous les ministères gouvernementaux concernés afin de faire en sorte que chacun joue son rôle dans la transition de l'informalité vers la formalité. Il est nécessaire de continuer à suivre l'évolution de la relation de travail. Pour conclure, l'oratrice a remercié les membres gouvernementaux du groupe de l'Afrique de rester mobilisés sur la question de la démocratisation de la structure de gouvernance de l'OIT.
60. *Un délégué employeur de la République démocratique du Congo* a appelé l'attention sur la question des compétences, en particuliers des jeunes. Il a invité les mandants à investir dans l'éducation et la formation et à créer des mécanismes de suivi des plans d'action. Pour réaliser le travail décent, il est indispensable d'optimiser l'environnement économique, de promouvoir le développement durable et de garantir la stabilité économique. De surcroît,

l'inclusion sociale et une fiscalité équitable sont essentielles pour améliorer les moyens de subsistance et encourager l'investissement.

61. *Une déléguée du gouvernement du Soudan* a fait remarquer que son pays avait ratifié un certain nombre de conventions, notamment celles qui visaient à garantir la mise en œuvre des normes et de la législation internationales. Elle a mentionné la place accrue accordée au dialogue social dans la protection des droits des travailleurs, la fixation des salaires et l'amélioration des conditions de travail. Elle a en outre souligné l'importance des migrations de main-d'œuvre et a fait savoir qu'au Soudan des politiques nationales relatives aux migrations avaient été élaborées et qu'une coopération était menée avec toutes les institutions régionales et internationales concernées. Elle a salué l'approche de l'avenir du travail centrée sur l'humain et a noté que sa mise en œuvre exigerait d'accroître les capacités de tous, de promouvoir la croissance économique et de renforcer les institutions du travail. Pour ce faire, il conviendra de mettre en adéquation la formation et l'éducation avec les nouvelles formes de travail, de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes, d'assurer la transition vers l'économie formelle et de donner des garanties en matière de protection.
62. *Un délégué travailleur de la République centrafricaine* a fait observer que l'Afrique devait envisager de réaliser des investissements réels dans le développement des capacités des personnes. Il faudrait mener des efforts importants et concrets en faveur de l'éducation, de la formation et du renforcement des capacités humaines en tant que facteurs de développement. Le développement de l'Afrique dépend largement de l'agriculture, et il faudrait par conséquent réaliser la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. Les pays doivent se montrer fidèles à l'esprit de la Déclaration de Philadelphie et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui énoncent le droit au travail et à un emploi librement choisi, ainsi que le droit de jouir de conditions de travail justes et favorables et de bénéficier d'une protection contre le chômage. Ils doivent en outre ratifier la convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964.
63. *Un représentant de l'Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA)* a fait remarquer que la pauvreté restait omniprésente en Afrique en dépit de l'ampleur de l'action menée. La justice sociale et l'égalité devraient être au cœur de cette action. Les pays africains doivent mettre en œuvre et respecter les conventions internationales auxquelles ils sont parties, et les gouvernements doivent renforcer par tous les moyens nécessaires les instruments institutionnels de contrôle et d'intervention, notamment l'inspection du travail, laquelle doit aussi collaborer avec les organisations syndicales. En outre, les gouvernements africains doivent accorder la priorité au tripartisme et faire en sorte que tous les mandants participent à l'ensemble des actions tripartites, à tous les niveaux.
64. *Un délégué travailleur du Malawi* a souligné que parmi les défis relatifs à l'avenir du travail en Afrique ceux liés à l'avènement de l'économie verte et à l'évolution technologique toucheraient de nombreux travailleurs, et en premier lieu ceux du secteur de l'énergie. Pour y faire face, il a suggéré la mise en place d'un mécanisme de financement pour l'actualisation et l'amélioration des compétences des travailleurs touchés. Les participants à la réunion devraient s'accorder sur des actions concrètes visant à appuyer les ministères du travail de la région sur les plans financier et statutaire. L'orateur a conclu en soulignant que l'Afrique devrait se doter d'un fonds pour préparer l'avenir du travail afin de se prémunir contre les effets de la quatrième révolution industrielle et de faire progresser la justice sociale dans la région.
65. *Un délégué employeur de la République-Unie de Tanzanie* a déclaré que les différentes interventions avaient mis en exergue la nécessité de définir des résultats concrets qui placeraient le continent sur la voie du développement durable. La réunion régionale devrait définir une feuille de route africaine pour l'avenir du travail, dont la productivité, la croissance, le développement des compétences, la promotion d'un environnement propice au développement des entreprises durables devraient être les axes principaux. La faible

croissance de la productivité, la lente évolution de la formation professionnelle et l'inadéquation entre la croissance et les compétences générales ont une incidence négative sur le marché du travail en Afrique, dont la principale caractéristique est l'informalité. La bureaucratie, l'instabilité politique récurrente, le faible développement des infrastructures, le manque de programmes de soutien aux entreprises ont aussi un impact négatif sur les entreprises en Afrique. Se fondant sur l'expérience tanzanienne, l'orateur a proposé la mise en place d'un schéma directeur en matière de réformes réglementaires pour améliorer l'environnement des entreprises.

66. *Un délégué travailleur de la République démocratique du Congo*, tout en rappelant les défis soulignés par le rapport, a dénoncé le manque de volonté politique des États africains en matière de ratification des conventions et de mise en œuvre des politiques et des accords conclus, et a souligné qu'il n'existait aucun mécanisme de sanction. Il a demandé au Bureau de mettre en place un mécanisme permettant de suivre l'application des conventions et recommandations au niveau de chaque pays et de chaque sous-région, avec obligation de présentation de rapports. Il a estimé qu'il existait très peu de cadres de dialogue social fonctionnels.
67. *La ministre du Travail, des Compétences et de l'Innovation du Malawi* a souscrit au contenu du rapport du Directeur général. Elle a fait observer que son pays ainsi que de nombreux autres pays africains disposaient du potentiel nécessaire pour faire de la justice sociale une réalité, car ils bénéficiaient de ressources naturelles abondantes et d'une main-d'œuvre énergique et jeune. Mais, malgré ce potentiel, l'Afrique reste confrontée à de nombreux défis, notamment l'importance du secteur informel, les changements environnementaux et technologiques, la précarité et l'injustice sociale. Le Malawi a fait des efforts considérables en matière de travail décent. L'oratrice a demandé que le fonctionnement et la composition du Conseil d'administration soient revus, comme le préconise la résolution accompagnant la Déclaration du centenaire. Elle a exhorté les États Membres qui n'ont pas ratifié l'instrument d'amendement de 1986 à la Constitution à le faire sans tarder. Les résultats de la réunion régionale devront venir en appui à la réalisation des objectifs fixés par les cadres régionaux et mondiaux, notamment l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le Programme 2030.
68. *La ministre du Travail et des Affaires sociales de l'Éthiopie* a estimé que le rapport du Directeur général rendait bien compte des progrès accomplis dans la réalisation du travail décent pour tous sur le continent africain au cours de la période 2016-2019. L'Éthiopie a entrepris des réformes importantes et peut espérer devenir un pays à revenu intermédiaire d'ici à 2025. Le pays se mobilise pour créer des emplois décents, en particulier pour les jeunes et les femmes, en promouvant un environnement favorable et en renforçant les investissements dans les secteurs clés de l'économie ainsi que la productivité et l'innovation. Des efforts ont également été faits pour faire progresser les droits des travailleurs grâce à la révision de la législation du travail. L'Éthiopie fait partie des pays pilotes de l'Alliance 8.7, dans lesquels la réalisation de la cible 8.7 des ODD est accélérée. L'oratrice a réaffirmé l'engagement du gouvernement de l'Éthiopie à travailler en étroite collaboration avec l'OIT et ses partenaires pour faire progresser la justice sociale et promouvoir le travail décent pour tous.
69. *Une déléguée travailleuse du Sénégal* s'est félicitée de la pertinence du rapport du Directeur général du BIT. La protection sociale est une question centrale qui, si elle est prise en compte d'une manière holistique, peut apporter des réponses aux préoccupations de la société, notamment en ce qui concerne la condition de la femme, des enfants, des jeunes, et des personnes en situation de handicap. L'oratrice a plaidé en faveur de l'investissement dans les systèmes de protection sociale et du renforcement des capacités des organisations de travailleurs. Ces dernières doivent être soutenues dans leurs efforts visant à mieux intégrer la dimension de genre et accroître la représentation des femmes au sein de leurs instances dirigeantes.

70. *La ministre du Travail et de la Sécurité sociale de la Zambie* a fait savoir que, suite au dialogue national sur l'avenir du travail, son pays s'était stratégiquement repositionné pour pouvoir faire face aux défis existants et à venir. La Zambie a adopté un nouveau Code du travail, révisé sa politique nationale de l'emploi et du marché du travail et fixé un nouveau salaire minimum. Le pays s'engage résolument en faveur de la mise en œuvre de la vision nationale 2030 et du septième plan national de développement aligné sur l'Agenda 2063. La Zambie a souscrit à la Déclaration du Centenaire et s'est donc engagée à développer ses compétences et à réviser ses programmes pour s'adapter à un monde du travail en évolution. La Zambie a aussi fait des progrès pour étendre la protection sociale au secteur informel. Les actions qu'elle mène s'inscrivent dans le cadre du PPTD et de sa politique nationale de l'emploi et du marché du travail.
71. *Un délégué employeur de la Zambie* a fait observer que les différents phénomènes qui touchent l'ensemble du monde et qu'a décrits le Directeur général dans son rapport se cumulent et ont des répercussions sur les systèmes de gouvernance et les institutions. La complexité et le caractère multidimensionnel de ces phénomènes exigent de nouvelles compétences, à la fois techniques et non techniques, en résolution de problèmes, communication et créativité. La pénurie et l'inadéquation des compétences comptent parmi les principales raisons de la faible productivité en Afrique. La productivité et le développement des compétences devraient donc être au cœur de l'agenda africain.
72. *Le ministre de l'Emploi, du Travail et de la Protection sociale du Niger* a souligné que les célébrations du centenaire de l'OIT et la quatorzième Réunion régionale africaine étaient l'occasion de s'engager dans la construction d'un avenir du travail juste et équitable pour l'Afrique. Cet avenir dépendra des choix judicieux qui devront être faits par tous les Africains et des mesures courageuses qui seront prises pour accroître l'investissement dans le capital humain, les institutions du travail et les emplois de demain. La bonne application de ces mesures sera également essentielle pour atteindre l'objectif d'une gouvernance du travail efficace. À cet égard, le Niger s'investira pleinement dans les efforts menés pour améliorer la gouvernance en défendant les idéaux de paix et de justice sociale aux niveaux communautaire, national et continental. L'orateur a donné des informations sur quelques réalisations importantes dans son pays depuis la 108^e session (juin 2019) de la Conférence internationale du Travail: la ratification de la convention (n° 121) sur les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, 1964; la réalisation d'une étude nationale sur l'état du dialogue social; la tenue d'élections professionnelles garantissant la représentativité syndicale et la publication de leurs résultats, ainsi que la signature d'un protocole d'accord préélectoral entre le gouvernement et les organisations syndicales; et l'élaboration d'une convention collective interprofessionnelle.
73. *Une déléguée travailleuse de Madagascar* a dit que son pays avait mis en œuvre une politique relative à la protection sociale pour tous et créé un groupe de travail spécial sur la protection sociale. Elle regrettait toutefois que ce groupe de travail ne compte pas encore de représentants des travailleurs. Ces derniers ont à cœur d'atteindre l'objectif commun que représente l'extension de la protection sociale à tous les travailleurs de Madagascar, notamment ceux des zones rurales et les invisibles comme les travailleurs domestiques. L'oratrice a appelé le gouvernement de Madagascar à mettre en place un comité tripartite sur cette question.
74. *Un délégué travailleur de la République-Unie de Tanzanie* a rappelé que la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent restait un défi pour son pays. Les déficits de travail décent incluent par exemple la violation permanente des droits des travailleurs et des syndicats par les investisseurs. L'orateur a salué les efforts accomplis par la République-Unie de Tanzanie afin d'instaurer un environnement qui attire les investisseurs et permette de créer de nouvelles possibilités d'emplois. Dans le même temps, il a exhorté le gouvernement à renforcer les services d'inspection de sorte que les inspecteurs remplissent leur mission et

que les investisseurs respectent les normes et la législation du travail. De surcroît, les gouvernements africains devraient instaurer des conditions de travail avantageuses et équitables afin d'inciter les jeunes à rester dans leurs pays. Les partenaires sociaux devraient se réunir pour débattre des enjeux en lien avec le marché du travail et le développement durable. Il faudrait se saisir des possibilités qu'offre l'innovation numérique pour stimuler l'emploi des jeunes. En République-Unie de Tanzanie, les partenaires sociaux ont œuvré pour promouvoir l'acquisition par les jeunes de compétences favorisant l'employabilité et répondant aux nouvelles exigences technologiques. À cet égard, l'orateur a mentionné l'augmentation du nombre de jeunes fréquentant les centres d'enseignement et de formation professionnels. En outre, les partenaires sociaux devraient promouvoir le plein emploi productif afin de réaliser le travail décent pour tous. Enfin, les gouvernements africains devraient encourager la mise en œuvre de la recommandation n° 204, et lutter contre toute forme de discrimination et de harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

75. *Un représentant de l'Organisation internationale des employeurs (OIE)* a estimé que le rapport du Directeur général aurait dû mettre davantage l'accent sur la productivité, qui est le fondement de conditions de vie décentes et durables. Le rapport identifie à raison la faible productivité comme la cause principale des problèmes relatifs au marché du travail que connaît l'Afrique, mais il ne contient aucune analyse approfondie de la question. L'orateur a rappelé que l'écart de développement croissant entre l'Afrique et l'Asie était caractérisé par les disparités de plus en plus importantes de la productivité. Malheureusement, l'Afrique reste handicapée par de multiples obstacles systémiques et profondément enracinés qui découragent la création d'entreprises. L'informalité – qui concerne près de 90 pour cent des emplois en Afrique – est un problème majeur causé par la stagnation de la productivité. La faiblesse des politiques, de la législation et des institutions rend l'environnement économique peu propice à l'existence d'un secteur privé dynamique. Il est par conséquent vital de mener des réformes pour réduire les coûts associés à la formalisation et en accroître les avantages. Il faut activement encourager la baisse des impôts, la simplification de l'administration fiscale, l'amélioration de la législation du travail et la suppression des obstacles administratifs à l'obtention de licences commerciales et à l'enregistrement des entreprises. Les petites et moyennes entreprises devraient bénéficier de mesures incitatives telles que l'accès au crédit et à des services de développement commercial, ce qui encouragerait la formalisation. L'innovation, la croissance de la productivité et la création d'emplois décents se retrouvent principalement dans le secteur formel, qui ne représente que 10 pour cent de l'emploi en Afrique. De plus, le potentiel de productivité des entreprises du secteur formel est fortement affecté par la concurrence déloyale des entreprises informelles. Comme l'ont révélé des études de la Banque mondiale, près de la moitié des entreprises informelles de la région choisissent ce mode de fonctionnement pour ne pas payer d'impôts et s'affranchir de la législation du travail et des obligations en matière de sécurité sociale. La croissance de la productivité est donc la solution principale à l'informalité, à la pauvreté des travailleurs et aux problèmes de chômage en Afrique. L'orateur a invité l'OIT à traiter la question de l'informalité sur le continent par le biais de l'Agenda du travail décent.

Séances plénières thématiques

76. Au cours de la réunion régionale se sont tenues une table ronde présidentielle sur le thème «L'avenir du travail que nous voulons pour l'Afrique», une discussion sur la promotion et l'application en Afrique de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale et quatre séances plénières thématiques sur les sujets suivants:
- les normes internationales du travail, le dialogue social et l'égalité entre hommes et femmes dans la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent et la poursuite des objectifs de développement durable;

- faire du travail décent une réalité pour la jeunesse africaine;
- compétences, technologies et productivité: des clés pour améliorer l’avenir du travail en Afrique;
- transformer l’économie rurale informelle en Afrique pour y instaurer le travail décent.

Table ronde présidentielle sur le thème «L’avenir du travail que nous voulons pour l’Afrique»

77. Les participants à la table ronde, animée par M^{me} Nozipho Mbanjwa de CNBC Television South Africa, étaient: M. Daniel Kablan Duncan, Vice-Président de la République de Côte d’Ivoire, M. Guy Ryder, Directeur général du BIT, M. Mthunzi Mdwaba, vice-président de l’Organisation internationale des employeurs (OIE) à l’OIT, et M. Ayuba Wabba, président du Congrès du travail du Nigéria.
78. *La modératrice* a demandé ce qui a été accompli en matière de travail décent depuis la treizième Réunion régionale africaine de 2015, au vu des grandes priorités régionales qui y avaient été définies. Elle a également demandé quels ont été les facteurs clés qui ont facilité ces résultats.
79. En réponse à la première question, *le Directeur général du BIT* a relevé que, depuis la treizième Réunion régionale africaine, les taux de croissance en Afrique avaient été plutôt élevés. Cela étant, cette croissance devrait bénéficier à une plus grande partie de la population et conduire à la création d’emplois. La difficulté pour l’Afrique est que la croissance est portée par des secteurs où peu d’emplois sont créés. Le continent doit donc relever plusieurs défis; il doit élargir la base de sa croissance économique, formaliser l’économie informelle et mettre en place les conditions nécessaires à une bonne gouvernance pour disposer d’institutions du travail solides. Par ailleurs, des progrès satisfaisants ont été accomplis s’agissant de l’intégration de l’Afrique. La ZLECAf a le potentiel de changer la donne, mais il ne faut pas négliger la dimension sociale dans les échanges régionaux afin de ne pas faire trop de laissés-pour-compte, ce qui risquerait de faire reculer l’intégration. Des progrès restent à accomplir mais, dans l’ensemble, les choses vont dans le bon sens.
80. *Le Vice-Président de la République de Côte d’Ivoire* a également souligné que la croissance économique était en place en Afrique depuis 2015, mais il a fait remarquer que cette croissance devait être la plus inclusive possible. Dans son pays, 2 800 000 emplois ont été créés dans l’économie formelle et l’économie informelle. À partir de 2015, le taux de chômage est passé de 4 pour cent à 3 pour cent environ, et ce même taux de chômage, tel qu’il est calculé en Côte d’Ivoire, sous-emploi inclus, est passé de 20 pour cent à 15 pour cent. Pour les jeunes, qui sont l’avenir du pays, quelque 222 000 emplois ont été créés et 75 000 jeunes ont bénéficié d’une formation professionnelle. Des mesures ont aussi été prises pour les handicapés et en faveur des femmes. On a atteint ces résultats grâce à la croissance, mais aussi grâce à un cadre macroéconomique sain et durable, par des réformes structurelles et par l’investissement dans le capital humain par le biais de la formation, de l’éducation et de la santé. L’emploi est essentiel pour améliorer les conditions de vie, et le ministère ivoirien de la Promotion de la jeunesse et de l’Emploi des jeunes encourage aussi l’autoemploi et la création d’entreprises. Dans le cadre des programmes de développement en cours, le secteur privé joue un rôle croissant pour compléter les efforts des pouvoirs publics.
81. *Le président du Congrès du travail du Nigéria* a rappelé que la treizième Réunion régionale africaine avait fixé trois grandes priorités: la mise en œuvre des réformes structurelles en

Afrique, la promotion de la cohérence des politiques et le renforcement des capacités des mandants de l'OIT. Depuis 2015, le dialogue social a été intégré dans les plans nationaux de développement et dans l'approche adoptée en réponse aux problèmes concernant l'emploi des jeunes et le salaire minimum dans des pays comme l'Afrique du Sud, le Burkina Faso, le Ghana, le Nigéria et le Kenya. On a renforcé les capacités des mandants au moyen des programmes par pays de promotion du travail décent, et la Déclaration du centenaire a par ailleurs créé un formidable élan dont il fallait tirer parti.

82. En revanche, *le vice-président de l'OIE à l'OIT* a souligné le décalage entre toutes les conversations qui ont eu lieu dans le passé et l'absence de mise en œuvre qu'il regrette, en précisant qu'il visait tous les mandants de l'OIT. La productivité reste un des grands défis pour l'Afrique. Selon le rapport du Directeur général, la productivité en Afrique est bien inférieure à celle de toutes les autres régions. L'intervenant a également souligné que l'Afrique était certes la région du monde où le taux d'entrepreneuriat était le plus élevé, mais qu'elle avait aussi le taux d'échec le plus élevé, ce qui s'expliquait par le fait que les jeunes entrepreneurs manquaient de soutien. Il a reconnu que des progrès avaient certes été réalisés dans certains domaines, mais que leur portée était circonscrite au lieu de s'étendre plus largement.
83. *Le Vice-Président de la République de Côte d'Ivoire* a souligné que l'un des principaux déterminants de l'entrepreneuriat était l'état d'esprit des jeunes. Lorsqu'ils quittaient l'école, les jeunes préféraient devenir fonctionnaires plutôt qu'entrepreneurs. Il fallait donc réfléchir à la façon de les aider à changer de mentalité. La Côte d'Ivoire a mis en place un certain nombre de programmes, mais il reste beaucoup à faire s'agissant du développement des compétences, de la formation professionnelle et des compétences nécessaires à la création d'entreprises.
84. *La modératrice* a demandé comment les économies africaines tiraient parti des possibilités offertes par les nouvelles technologies, l'intelligence artificielle, la mécanisation et la numérisation en matière de création de nouveaux emplois pouvant atténuer les pertes d'emplois associées aux nouvelles technologies.
85. *Le Vice-Président de la République de Côte d'Ivoire* a reconnu que la technologie était comme un couteau à double tranchant même si elle était importante et facilitait la vie quotidienne. Aujourd'hui, les paiements effectués par téléphone mobile représentent environ 26 milliards de francs CFA par jour. Le gouvernement ivoirien a donc décidé d'installer quelque 7 000 km de fibre optique pour accélérer les communications, et il a créé un village technologique dans la région de Grand-Bassam pour accueillir des start-up. L'orateur a conclu en disant que la technologie était un outil de développement.
86. *La modératrice* a demandé comment on pouvait créer un meilleur avenir du travail en Afrique en tenant compte du potentiel offert par les jeunes, de la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et de la transformation structurelle à opérer.
87. *Le président du Congrès du travail du Nigéria* a répondu que la question des jeunes ne devrait pas être considérée comme une difficulté car, au contraire, la jeunesse est un atout. Il a appelé à faire de l'emploi des jeunes une priorité nationale et à offrir aux jeunes une éducation, des compétences et une formation professionnelle adéquates. Le développement des infrastructures est un autre grand défi que l'Afrique doit relever, et l'amélioration des infrastructures pourrait contribuer à lutter contre le chômage des jeunes. L'investissement dans l'agriculture est un autre axe prioritaire. L'intervenant a cité l'exemple du Nigéria, qui est devenu le plus grand producteur de riz du continent grâce à la présence de jeunes dans le secteur agricole. Les jeunes n'ont pas été suffisamment inclus dans les plans nationaux de développement, et il faut leur donner l'espace et le soutien dont ils ont besoin, tout comme aux femmes, qui devraient bénéficier du même soutien.

88. *La modératrice* a rappelé que l'on discutait de ces questions depuis longtemps déjà. Elle a demandé ce qu'il fallait changer pour faire évoluer le débat pendant la prochaine décennie.
89. *Le président du Congrès du travail du Nigéria* a dit qu'il était temps de passer de la parole aux actes et d'avancer sur toutes les questions dont il a été débattu. Il a souligné qu'il était nécessaire de garantir la sécurité alimentaire pour tous sur le continent, de sorte que l'Afrique ne soit plus seulement une destination de produits finis. Il a appelé à la résolution de toutes les questions relatives au marché du travail par le dialogue social et le respect des principes et droits fondamentaux au travail. En particulier, il faut respecter les droits syndicaux, comme prescrit dans la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et dans la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949.
90. *Le Vice-Président de la République de Côte d'Ivoire* a dit que son gouvernement s'efforçait de relever les nombreux défis que posaient les chaînes de valeur. La Côte d'Ivoire étant le premier producteur mondial de cacao, le gouvernement a décidé de transformer au moins 50 pour cent du cacao ivoirien d'ici à 2025. La même politique est en place pour les noix de cajou. Dans le secteur de l'électricité, des solutions ont été trouvées en collaboration avec le secteur privé. Le gouvernement fixe les règles et travaille avec des partenaires privés au bénéfice des consommateurs. Il faut penser différemment et pousser les gens à saisir les chances offertes par la mondialisation et les nouvelles technologies.
91. *Le Directeur général* a abordé la question de la transformation structurelle. Il faut changer notre vision d'une progression naturelle de l'agriculture vers l'industrialisation, puis vers une économie de services postindustrielle. Il faut envisager différemment la transformation structurelle en Afrique. Comme en Côte d'Ivoire, la transformation structurelle peut passer aussi par la transformation de l'agriculture. Les choses sont donc plus complexes et les technologies peuvent aider le monde du travail en Afrique de différentes façons.
92. Le Directeur général a fait observer que l'Afrique était concernée par la quatrième révolution industrielle, contrairement à ce qui s'était passé lors des révolutions industrielles précédentes. La question est de savoir comment l'Afrique va façonner cette quatrième révolution industrielle pour qu'elle réponde à ses aspirations. Par exemple, les discussions sur les chaînes d'approvisionnement pourraient porter sur le développement de chaînes d'approvisionnement africaines pour les produits du continent. Dans ce contexte, la ZLECAF est très prometteuse, car elle offre un marché énorme que l'Afrique pourrait exploiter en créant des chaînes de valeur régionales.
93. *Le vice-président de l'OIE à l'OIT* a souscrit à une grande partie de ce qui a été dit. Il a toutefois souligné que de nombreux gouvernements n'ont pas adopté de politiques comme celles du gouvernement ivoirien. Le secrétaire général de l'Association panafricaine de productivité (APAP) était présent à la réunion régionale, mais seulement 12 des 54 pays africains étaient représentés à l'APAP. L'Afrique est confrontée aux défis de la productivité et de l'innovation. Il faut mettre la productivité au cœur de toutes les actions et lui donner la priorité comme dans les pays asiatiques. L'informalité est un autre défi. De nombreuses entreprises choisissent de s'engager dans l'économie informelle non pas pour survivre, mais parce qu'elles rencontrent toutes sortes de difficultés dans l'économie formelle et qu'elles ne reçoivent pas le soutien dont elles ont besoin. Il faut changer les attitudes. Enfin, il faut renforcer les ministères du travail de sorte qu'ils aient un rang plus élevé au sein des gouvernements, car ce qu'ils font pour les gens est important.
94. *La modératrice* a demandé aux participants de réfléchir aux défis à venir et de donner un exemple de réalisation qui aura un impact à moyen terme et un autre qui aura un impact à long terme.

95. *Le président du Congrès du travail du Nigéria* a mentionné plusieurs priorités parmi les nombreux problèmes qu'il faudrait régler. Il y a en premier lieu le chômage des jeunes, car il faut que les jeunes soient en situation d'éducation, de formation professionnelle ou d'emploi. Il faut aussi redistribuer la richesse et lutter contre le problème des travailleurs pauvres en leur assurant un travail décent. Enfin, il faut veiller au respect des normes fondamentales du travail. Bien qu'elles aient été consacrées par la loi, ces normes ne sont pas respectées dans la pratique.
96. *Le Directeur général* a souligné qu'il fallait d'abord mettre l'accent sur la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030. Il a ajouté que, du point de vue du monde du travail, il fallait mettre en œuvre la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, qui était la feuille de route pour l'avenir. Concrètement, il faut investir davantage dans les capacités des personnes, les institutions du travail et les emplois de l'avenir.
97. *Le Vice-Président de la République de Côte d'Ivoire* a dit que son gouvernement avait l'habitude des visions à long terme. Dans sa Vision 2040, la Côte d'Ivoire s'est fixé l'objectif d'être un pays industrialisé d'ici à 2040 et une nation avec une jeunesse éduquée, bien formée et en bonne santé. Ce qui est important, c'est d'abord le capital humain, qui doit être au centre des actions pour l'avenir, car «il n'est de richesses que d'hommes», mais il faut aussi savoir s'adapter et voir la mondialisation comme une chance à saisir. Il est important par ailleurs de promouvoir l'intégration régionale et de développer les échanges avec les autres pays de la région, en allant plus vite.
98. *Le vice-président de l'OIE à l'OIT* a insisté une fois de plus sur l'importance cruciale de la productivité. On ne peut aborder aucune des questions liées à l'emploi sans y intégrer la productivité. Si le problème de la productivité était résolu, les problèmes que nous avons à aller de l'avant seraient également réglés. Par ailleurs, parmi les nombreuses grandes tendances observées, il en est une qui a été mise en évidence par une étude conduite par l'OIE et le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) du BIT. Il s'agit de la pénurie de compétences, et il faut donc se concentrer sur le développement des compétences. Les discussions sur la façon de gérer les transitions telles que le changement climatique ou technologique doivent également porter sur l'acquisition de compétences, la reconversion et le perfectionnement.

Discussion sur la promotion et l'application en Afrique de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale

99. Le vice-président employeur de la quatorzième Réunion régionale africaine a ouvert la séance. Il a ensuite donné la parole à M^{me} Githa Roelans, cheffe de l'Unité des entreprises multinationales et de l'engagement auprès des entreprises du BIT, qui a présenté les intervenants: M^{me} Lindiwe Sephomolo, directrice générale de l'Association des employeurs du Lesotho, M. Bheki Ntshalintshali, secrétaire général du Congrès des syndicats sud-africains (COSATU), et M. Karim Cissé, directeur général du Travail et de la Sécurité sociale au ministère du Travail, du Dialogue social, des Organisations professionnelles et des Relations avec les institutions du Sénégal.
100. *La cheffe de l'Unité des entreprises multinationales et de l'engagement auprès des entreprises du BIT* a présenté le rapport intitulé *Entreprises multinationales, développement et travail décent – Rapport sur la promotion et l'application de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale en Afrique*¹, qui a été

¹ https://www.ilo.org/global/meetings-and-events/regional-meetings/africa/arm-14/reports-and-documents/WCMS_724154/lang--fr/index.htm

préparé pour la quatorzième Réunion régionale africaine et auquel les gouvernements, les employeurs et les travailleurs ont apporté des contributions directes. Elle a souligné la pertinence de la Déclaration sur les entreprises multinationales dans le contexte de l'approche africaine de l'avenir du travail centrée sur l'humain, de la transformation structurelle, du développement des compétences et de l'emploi des jeunes, en exploitant les possibilités offertes par les échanges commerciaux, l'investissement et les activités des entreprises multinationales et en contribuant à la réalisation des ODD et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

101. *La directrice générale de l'Association des employeurs du Lesotho* a souligné que les employeurs soutenaient pleinement la Déclaration et les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités dans la région et a demandé que l'assistance du Bureau se poursuive. La Déclaration est importante pour attirer les investissements. Les entreprises multinationales changent de nature, car de plus en plus de petites et moyennes entreprises (PME) deviennent des entreprises multinationales, en particulier dans le secteur de la technologie et des activités commerciales en ligne et, en Afrique aujourd'hui, notamment au Nigéria, à Maurice, en Afrique du Sud, au Kenya et en Côte d'Ivoire, on voit des entreprises devenir des multinationales. La Déclaration a de ce fait gagné en importance pour le continent. Il est nécessaire de sensibiliser les acteurs, notamment aux moyens existants, tels que le Helpdesk du BIT pour les entreprises sur les normes internationales du travail, qui est une bonne plateforme d'information sur la Déclaration et sur les normes internationales du travail. Compte tenu du taux de réponse des employeurs au questionnaire (13 pour cent contre 31 pour cent pour les gouvernements et les travailleurs), l'intervenante s'est demandé si un questionnaire était encore le meilleur moyen de recueillir des informations et s'il ne fallait pas envisager d'autres solutions. L'assistance fournie par le Bureau au niveau des pays devrait être tripartite et équilibrée et inclure les partenaires sociaux. Il faudrait aussi envisager d'accroître la sensibilisation et le renforcement des capacités et d'organiser la formation des formateurs.
102. *Le secrétaire général du Congrès des syndicats sud-africains (COSATU)* s'est félicité de tous les efforts déployés pour que cette session très importante soit inscrite au programme de la réunion régionale. Il convenait toutefois de relever que la programmation de cette discussion à l'heure du déjeuner n'était pas une bonne idée et qu'il ne faudrait pas procéder ainsi à l'avenir. Les trois groupes de mandants de l'OIT ont adopté à l'unanimité la Déclaration et ses outils opérationnels, dont ils ont salué l'importance. Le groupe des travailleurs souhaite que le BIT intensifie ses activités de promotion, tout en apportant son assistance technique et son soutien aux partenaires sociaux pour la désignation de points focaux nationaux. L'intervenant a dit qu'il ne saurait trop insister sur l'importance de cet instrument pour aider les pays à attirer le bon type d'investissement et à éviter que l'investissement étranger direct ne porte préjudice à l'économie locale. La Déclaration est, tant pour les travailleurs que pour les employeurs, un cadre important dans lequel le comportement des entreprises devrait s'inscrire. Elle contribue à protéger les principes et droits fondamentaux et les droits des travailleurs et à promouvoir le respect des lois nationales et des principes internationaux. La Déclaration couvre tous les éléments de l'Agenda du travail décent, et toutes les parties prenantes devraient donc apprécier une assistance supplémentaire sur cet instrument.
103. *La modératrice* a invité les participants à poser leurs questions.
104. *Un représentant des employeurs de la Côte d'Ivoire* a pris la parole pour parler de la promotion et de l'application de la Déclaration dans son pays. Longtemps méconnue en Côte d'Ivoire, la Déclaration doit continuer d'y être promue car c'est une mine d'informations et d'opportunités de dialogue entre les entreprises multinationales et locales. Ses dispositions peuvent être exploitées dans la législation nationale et pour encourager les conventions collectives afin que le dialogue entre les différents acteurs soit fécond. Dans le cadre d'une étude menée en Côte d'Ivoire sur la relation entre les multinationales et les PME et leur

incidence sur l'emploi des jeunes, les multinationales ont dit regretter le manque de culture d'entreprise dans les PME locales. De bonnes pratiques en matière de partenariat entre des multinationales et des PME existent cependant, et la façon dont elles ont permis de créer des emplois pour les jeunes ont été documentées, mais les entreprises méconnaissent encore trop la Déclaration. Le gouvernement, les organisations d'employeurs et de travailleurs ont mis en place un plan d'action commun pour améliorer la sensibilisation et la formation des acteurs tripartites. L'intervenant, qui est vice-président employeur au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), a ajouté qu'un avis avait été adopté pour encourager l'UEMOA à prendre des directives pour que, à travers le dialogue social, les multinationales relèvent le défi de l'emploi, des compétences et de l'entrepreneuriat des jeunes. La Déclaration est un instrument majeur qui exige d'être mieux connue de tout le monde.

105. *Un représentant de l'Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA)* a souligné qu'il existait différents niveaux de dialogue social, allant de l'échange d'informations et des consultations aux conventions collectives. Le dialogue social est crucial pour l'élaboration des politiques, et la confiance entre toutes les parties est nécessaire. L'intervenant a demandé comment la Déclaration pourrait aider les travailleurs à participer à l'élaboration des politiques concernant les entreprises multinationales.
106. *Un représentant des travailleurs du Kenya* a ajouté que de nombreuses multinationales au Kenya n'étaient pas prêtes à dialoguer avec les syndicats et a demandé comment on pourrait utiliser la Déclaration pour les sensibiliser aux relations professionnelles.
107. *Une représentante des travailleurs du Maroc* a déclaré que les accords de libre-échange pourraient être une opportunité si les investissements directs étrangers apportaient du travail décent, réduisaient le chômage et permettaient les transferts de technologie. Pour les travailleurs, il est important que la productivité ne s'impose pas au détriment des droits des travailleurs. Mais, dans la réalité, c'est différent. Les syndicats sont rarement consultés sur les investissements directs dans le pays. L'intervenante a demandé à la représentante employeuse si le faible taux de réponse des employeurs au questionnaire n'illustrait pas leur désengagement par rapport aux principes de la Déclaration. Elle a souligné les énormes difficultés posées au comité plénier à propos de la mention du devoir de diligence des entreprises dans la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail. S'agissant des points focaux, le BIT devrait, dans le cadre de son assistance technique, renforcer son soutien à la désignation de points focaux tripartites pour la promotion de la Déclaration.
108. *La présidente du Haut Conseil du dialogue social du Sénégal* a félicité le Bureau d'avoir inscrit cette discussion à l'ordre du jour, en ajoutant elle aussi que ce sujet important n'aurait pas dû être inscrit pendant une pause de la plénière. Elle a souligné les défis posés par la présence des entreprises multinationales dans de nombreux pays de la région. Le dialogue social joue un rôle essentiel face à ces défis, non seulement au niveau national mais aussi au niveau des entreprises elles-mêmes. Au Sénégal, le Haut Conseil du dialogue social, qui est une instance tripartite, a créé une commission spécialisée chargée de la promotion de la Déclaration, présidée par un membre du patronat. Le dialogue a été engagé avec le Conseil économique, social et environnemental du Sénégal pour renforcer les capacités de ses membres en ce qui concerne les entreprises multinationales actives dans l'industrie extractive, pétrolière et minière, ainsi que dans le secteur des télécommunications et l'agriculture. L'importance de la Déclaration au regard de la concrétisation de la justice sociale ne saurait être sous-estimée et il est impératif de continuer à mener des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités.
109. *Un représentant des employeurs du Bénin* a souligné que la Déclaration tripartite était le seul instrument de l'OIT qui s'adressait aux entreprises de toutes tailles. Son organisation d'employeurs s'est appropriée cette déclaration à la suite d'une formation du BIT destinée aux mandants tripartites du Togo et du Bénin. Une série de rencontres avec les entreprises

est maintenant programmée pour parler de la Déclaration, de la responsabilité sociale des entreprises et de la réalisation des ODD. En outre, des activités consacrées à cet instrument sont menées avec le gouvernement, les syndicats et la société civile. Pour poursuivre la sensibilisation et organiser d'autres ateliers au Bénin, l'orateur a rappelé que l'appui technique du BIT était nécessaire.

110. *Un représentant des travailleurs du Nigéria* a affirmé que les trois groupes de mandants de l'OIT soutenaient fermement la Déclaration. Il a également dit que cette session n'aurait pas dû être organisée à l'heure du déjeuner. La question est cruciale du fait de l'augmentation du nombre d'entreprises multinationales en Afrique. Il faut assurer une plus grande diffusion de cet instrument et mentionner les problèmes qui y sont liés dans le document final de la réunion régionale.
111. *Un représentant du gouvernement du Mali* a rappelé que son pays a demandé à bénéficier d'une formation du BIT, aucun point focal n'ayant encore été désigné. Il a réitéré sa demande d'un atelier de renforcement des capacités pour les mandants tripartites en 2020. Il a ajouté que la promotion de la Déclaration pourrait également aider l'administration du travail à faire en sorte que le Code du travail soit respecté.
112. *Un représentant de la Confédération syndicale internationale d'Afrique* a demandé à l'intervenante employeuse comment on pouvait associer les employeurs à ce processus si le questionnaire ne donnait pas les résultats escomptés. La Déclaration étant un instrument tripartite, elle doit être suivie par toutes les parties afin d'établir un environnement pour les entreprises qui soit fondé sur les droits et centré sur l'humain. L'approche doit être axée non plus sur les actionnaires, mais bien sur les parties prenantes. Par ailleurs, ce n'est pas en étant plus laxistes sur les droits des travailleurs que l'on doit attirer les investissements.
113. *Un représentant du gouvernement de la Côte d'Ivoire* a fait part de son expérience en matière de formation concernant la promotion de la Déclaration. À la suite d'ateliers de renforcement des capacités, le ministère de l'Emploi et les partenaires sociaux ont désigné des points focaux nationaux et adopté un plan d'action commun pour la promotion de la Déclaration. Des points focaux délégués et des points focaux emploi ont ensuite été formés dans d'autres ministères et dans divers syndicats. Cela fait plus de 200 personnes qui ont été formées l'année dernière. Les points focaux tripartites ont organisé en 2019 un forum national sur la Déclaration, auquel ont participé des représentants d'entreprises multinationales. L'intervenant s'est déclaré disposé à partager l'expérience de son pays et le plan d'action conjoint avec d'autres États Membres de l'OIT.
114. *Un représentant des travailleurs du Maroc* a fait observer que les entreprises multinationales bénéficiaient souvent d'avantages fiscaux, mais elles investissent essentiellement dans les industries extractives, alors que l'Afrique a besoin d'investissements dans d'autres secteurs, tels que l'industrie et l'agriculture, pour soutenir sa transformation structurelle. S'agissant de la responsabilité sociale des entreprises, l'intervenant a demandé ce que les entreprises multinationales faisaient réellement à cet égard et pour lutter contre les changements climatiques. Il a ajouté qu'elles contribuaient trop souvent au maintien de la précarité. Enfin, pour améliorer la productivité, les entreprises multinationales ne devraient pas seulement penser à l'amélioration des compétences, mais aussi au respect des droits des travailleurs, au dialogue social et à l'égalité entre hommes et femmes.

- 115.** *Le directeur général du Travail et de la Sécurité sociale au Sénégal* a partagé deux expériences concrètes. Tout d'abord, il a souligné comment, à la suite de l'adoption du texte révisé sur les entreprises multinationales en 2017, le Sénégal a désigné la même année des points focaux nationaux par un décret ministériel. Le Sénégal a quatre points focaux: un pour le gouvernement, un pour les employeurs, un pour les travailleurs et un au sein du Haut Conseil du dialogue social. Le plan d'action national préparé par les points focaux a été axé sur la promotion de la Déclaration et son application, et il comprend plusieurs modules de formation, dont un pour les inspecteurs du travail. Le Haut Conseil du dialogue social a aussi fait un travail exceptionnel; outre les points focaux, il a créé une commission pour la promotion de la Déclaration, et des formations ont été organisées dans des entreprises multinationales avec le soutien du BIT. Deuxièmement, l'intervenant a redit ce que le représentant des employeurs de la Côte d'Ivoire avait déjà dit au sujet de la collaboration du Sénégal avec l'UEMOA et de l'avis qui a été adopté par la commission du dialogue social, qui contient des recommandations importantes à l'attention des États membres de l'UEMOA et des partenaires sociaux. L'appropriation de la Déclaration a été considérée comme essentielle au Sénégal pour réduire les déficits de travail décent dans les entreprises multinationales. C'est important parce que ces entreprises ont un mode de fonctionnement complexe, qui peut avoir des effets négatifs, et parce qu'il ne faut pas créer de divergences entre les intérêts des multinationales en termes de capital et de profit et les intérêts liés au travail décent qui sont inscrits dans les politiques nationales. Le Sénégal s'est bien approprié la Déclaration, et la mise en œuvre de son plan d'action permettra de poursuivre la campagne de vulgarisation pour la promotion du travail décent dans les entreprises multinationales.
- 116.** *Un représentant de l'UEMOA* a expliqué plus en détail comment son organisation faisait la promotion de la Déclaration. Les huit États membres de l'UEMOA accordent une priorité importante à l'attraction des investissements, surtout dans le secteur minier. En 2019, ils ont adopté un avis sur la promotion de la responsabilité sociale des entreprises et de la Déclaration. Cet avis contenait des recommandations spécifiques sur l'application de la Déclaration dans des domaines tels que la promotion du travail décent, la formalisation, les accords d'investissement, les plateformes de dialogue tripartite, les zones franches d'exportation et les conventions collectives, entre autres. L'UEMOA envisageait d'élaborer une norme communautaire et demandait l'appui du BIT dans ce processus.
- 117.** *La directrice générale de l'Association des employeurs du Lesotho* a conclu en déclarant qu'il était nécessaire de mener une action rigoureuse de sensibilisation et de promotion de la Déclaration, en gardant à l'esprit que cet instrument ne doit pas se substituer à la législation nationale car il s'agit d'un instrument volontaire d'orientation. Les organisations régionales d'employeurs et de travailleurs, ainsi que le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) et le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) de l'OIT, devraient jouer un rôle plus important dans le processus régional de suivi des questionnaires. Des points focaux nationaux devraient aussi être désignés dans chaque État Membre.
- 118.** *Le secrétaire général du COSATU* s'est félicité de l'appui apporté par le Bureau à la promotion de la Déclaration et a demandé que les expériences de la Côte d'Ivoire et du Sénégal soient partagées plus largement.
- 119.** *La cheffe de l'Unité des entreprises multinationales et de l'engagement auprès des entreprises du BIT* a remercié tous les participants pour le débat très riche qu'ils ont tenu et a confirmé l'engagement du Bureau à soutenir les mandants tripartites qui demandent une assistance technique en vue de promouvoir la Déclaration.

Première séance plénière thématique: les normes internationales du travail, le dialogue social et l'égalité entre hommes et femmes dans la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent et la poursuite des objectifs de développement durable

120. *Le vice-président employeur* a souhaité la bienvenue à la modératrice, M^{me} Tatiana Mossot, journaliste, et aux intervenants: M. Mohamed Trabelsi, président du Conseil national du dialogue social et ministre des Affaires sociales de la Tunisie (gouvernement); M. Evance Kalula, professeur à l'Université du Cap et président du Comité de la liberté syndicale de l'OIT; M^{me} Thokozile Ruzvidzo, directrice de la Division du genre, de la lutte contre la pauvreté et des politiques sociales de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique; M. Kaizer Moyane, président du Comité permanent de la politique sociale, Business Unity South Africa (employeur); et M^{me} Fatna Afid, de la Confédération démocratique du travail au Maroc (travailleuse).
121. *La modératrice* a souligné l'importance des questions qui devaient être traitées au cours de la table ronde (les normes internationales du travail, le dialogue social et l'égalité entre hommes et femmes), questions qui s'inscrivaient au cœur de l'Agenda du travail décent de l'OIT et étaient des éléments clés de la gouvernance du monde du travail. Elle a fait référence à la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, qui rappelle les profonds changements qui sont à l'œuvre dans le monde du travail et qui posent des problèmes en même temps qu'ils offrent des possibilités. Ces changements exigent des actions de la part de l'OIT et de ses États Membres. À cet égard, il est essentiel de renforcer la gouvernance du monde du travail. La modératrice a présenté les cinq intervenants et indiqué que la table ronde porterait sur quatre questions: i) les grandes priorités pour améliorer encore la gouvernance du marché du travail en Afrique; ii) l'égalité entre hommes et femmes; iii) le dialogue social; et iv) les normes internationales du travail.

1. Grandes priorités pour améliorer la gouvernance du marché du travail en Afrique

122. *La représentante des travailleurs de la Confédération démocratique du travail au Maroc* a souligné qu'il était nécessaire de concrétiser et d'appliquer les principes et droits fondamentaux au travail afin de garantir un travail décent aux hommes et aux femmes. La négociation collective était aussi un facteur clé pour une bonne gouvernance.
123. *La directrice de la Division du genre, de la lutte contre la pauvreté et des politiques sociales de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique* a souligné que la bonne gouvernance comptait deux grandes composantes. Dans la première s'inscrivent les politiques actives du marché du travail susceptibles d'aider à relever le défi de la faible productivité de l'économie informelle en Afrique. Il convient notamment d'améliorer les compétences et d'éliminer les obstacles structurels à la création d'emplois formels. Il faut aussi apporter un soutien au revenu pour aider les femmes à sortir de la pauvreté et investir dans la santé et l'éducation. Quant à la deuxième composante, il s'agit de la gouvernance des migrations de main-d'œuvre qui doit permettre de gérer la libre circulation de la main-d'œuvre en Afrique, notamment en assurant la transférabilité des compétences.
124. L'intervenante a souligné qu'il était nécessaire d'assurer l'essor de l'emploi productif, et noté que les femmes assumaient la charge des responsabilités du ménage et qu'on attendait d'elles des performances sur le lieu de travail.

125. *Le ministre des Affaires sociales de la Tunisie* a souligné le rôle crucial que jouait le dialogue social en tant que fondement de la bonne gouvernance, de la démocratie, du développement durable et de la justice sociale.
126. *Le professeur à l'Université du Cap et président du Comité de la liberté syndicale de l'OIT* a souligné combien il importait de disposer d'institutions solides du marché du travail, nécessaires pour garantir l'inclusion, la participation et l'égalité entre hommes et femmes. Il ne suffit pas d'avoir des lois et de ratifier des conventions: il est également essentiel de les mettre effectivement en œuvre.
127. *Le représentant des employeurs de Business Unity South Africa* a de nouveau souligné que le dialogue social était essentiel pour la gouvernance. Les pays africains ont besoin d'institutions et d'engagements stables. La ratification et la mise en œuvre effective de la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, sont très importantes. L'intervenant a également rappelé l'importance de la mise en œuvre des normes internationales du travail et de l'application des lois nationales.

2. **Égalité entre hommes et femmes**

128. *La modératrice* a demandé vers quels domaines l'Afrique devait axer prioritairement ses efforts en vue d'améliorer l'égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail. Elle a invité les intervenants à faire connaître les bonnes pratiques de ceux qu'ils représentaient.
129. *Le représentant des employeurs de Business Unity South Africa* a souligné que, même si certaines entreprises encourageaient la nomination de femmes à des postes plus élevés, des efforts devaient encore être faits afin de parvenir à l'égalité entre hommes et femmes. Très peu de femmes occupent des postes de direction générale en Afrique du Sud. Les employeurs doivent revoir leurs politiques et leurs pratiques et être proactifs. Ils doivent aussi soutenir l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, favoriser certains rôles et continuer de réfléchir à ces questions. *La directrice de la Division du genre, de la lutte contre la pauvreté et des politiques sociales de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique* a souligné la nécessité d'éliminer les obstacles qui entravaient la participation des femmes au marché du travail. Elle a dénoncé l'absence des femmes sur le marché du travail pour les emplois de l'avenir. Dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, où les emplois de l'avenir prédominaient, il y a très peu de femmes (moins de 10 pour cent de femmes diplômées dans ces disciplines). L'intervenante a souligné combien il était nécessaire d'aider les jeunes femmes à accéder aux écoles et aux autres possibilités dans ces domaines. L'une des pistes qui méritent d'être explorées est l'accès des femmes au monde des affaires, où elles peuvent créer et diriger elles-mêmes des entreprises privées, si elles reçoivent un soutien.
130. Selon *la représentante des travailleurs de la Confédération démocratique du travail au Maroc*, des investissements sont également nécessaires dans plusieurs domaines d'action, dont l'éducation et la formation professionnelle, la santé, les services sociaux et l'alphabétisation, ainsi que la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la traite des êtres humains. Selon *le représentant des employeurs de Business Unity South Africa*, il faut s'attaquer aux problèmes structurels qui sont à l'origine des inégalités entre hommes et femmes. L'un de ces problèmes est le cantonnement des femmes dans certains secteurs, comme celui des services à la personne.
131. Les intervenants ont livré d'autres messages à propos desquels ils ont exprimé des points de vue convergents. Il faudrait appliquer de manière plus stricte les conventions relatives à l'égalité de rémunération, à la protection de la maternité et aux travailleurs ayant des responsabilités familiales afin que l'immense potentiel des femmes sur le marché du travail puisse être apprécié à sa juste valeur. L'investissement dans l'éducation, les compétences et

l'exercice de l'autorité par des femmes dans le monde des affaires permettrait d'éliminer les obstacles qui restreignent l'accès des femmes à l'emploi formel. Il réduirait en outre les actuels angles morts dans l'élaboration des politiques officielles, comme la reconnaissance du travail dans le secteur des services à la personne. La croissance économique reste essentielle pour créer davantage d'emplois pour les femmes, y compris en dehors des secteurs traditionnels dits «mous», tels que la santé et l'éducation. On pourrait néanmoins envisager d'autres mesures (telles que des quotas d'emploi dans le secteur privé) pour promouvoir les possibilités d'emploi des femmes. Enfin, il est également essentiel d'adopter des politiques inclusives et équitables pour les jeunes.

3. **Dialogue social**

132. *Le ministre des Affaires sociales de la Tunisie* a déclaré qu'un certain nombre de conditions devaient être réunies pour que le dialogue social soit possible. Celles-ci incluent le respect des normes internationales du travail, un climat politique sain et des fondements démocratiques (tels que la liberté d'expression et la liberté syndicale). Le dialogue social peut être une source de résilience et de conciliation nationale en cas de crise politique grave. Tel a été le cas en Tunisie, où les partenaires sociaux ont facilité une transition en douceur. Il est nécessaire de construire une culture du dialogue social. Selon *la représentante des travailleurs de la Confédération démocratique du travail au Maroc*, la volonté politique de toutes les parties est essentielle au succès du dialogue social. L'intervenante a été rejointe à ce sujet par *le représentant des employeurs de Business Unity South Africa*, qui a souligné la nécessité de faire participer toutes les parties. Les partenaires tripartites gagneraient à ouvrir le dialogue à d'autres acteurs de la société civile, comme le montre l'exemple du Conseil national du développement économique et du travail en Afrique du Sud.
133. Les intervenants ont aussi exprimé plusieurs points de vue convergents sur ce sujet. Le dialogue social devrait être aussi inclusif que possible et répondre aux attentes des jeunes, des femmes et des populations vulnérables. Il ne devrait pas se limiter à des questions purement sociales mais couvrir un large éventail de sujets, dont la formation professionnelle, l'éducation, les libertés individuelles, les droits des femmes, les droits de l'homme, la politique migratoire et la politique financière. Il devrait en outre produire des résultats concrets, et à cet égard il est important de mettre en œuvre les accords et décisions qui en découlent. Les institutions du dialogue social doivent être fortes, indépendantes et dotées des ressources humaines et matérielles nécessaires.

4. **Normes internationales du travail**

134. *Le professeur à l'Université du Cap et président du Comité de la liberté syndicale de l'OIT* a dit que les pays africains avaient un bon bilan en matière de ratification des conventions internationales du travail, mais que celles-ci étaient encore peu mises en œuvre en raison de la faiblesse des institutions et du manque de capacités. Les ministères du travail ne sont pas considérés comme des institutions importantes; ils sont marginalisés et manquent de ressources. Les pays africains doivent inverser cette tendance s'ils veulent améliorer la mise en œuvre des conventions ratifiées et des réformes y afférentes. Il est nécessaire de renforcer les capacités des ministères du travail et les compétences techniques nationales. On a en outre besoin d'institutions du travail et de l'emploi solides et dotées de ressources humaines qualifiées. Il faut par ailleurs renforcer les compétences des différentes parties prenantes, y compris celles des partenaires sociaux, afin de parvenir à une meilleure compréhension et à une meilleure application des principes consacrés par les normes. On peut y arriver au moyen de la coopération technique et en mobilisant les donateurs. Cet appui technique devrait être éclairé par les priorités nationales définies conjointement par les partenaires sociaux nationaux et reposer sur les connaissances spécialisées dans les pays. Il serait ainsi optimisé et répondrait aux besoins réels du pays concerné. Les pays africains devraient avoir le

courage d'affirmer qu'ils sont politiquement déterminés à rendre irréversibles les acquis démocratiques.

135. *La représentante des travailleurs de la Confédération démocratique du travail au Maroc* a expliqué que la promotion et l'application des normes internationales du travail et la sensibilisation à leur existence étaient essentielles pour les syndicats, car elles permettraient aux travailleurs de faire valoir leurs droits, accroîtraient l'efficacité des processus de négociation collective et renforceraient les principes relatifs aux droits des femmes (tels que l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale). C'est ainsi que les normes internationales du travail contribuent à la stabilité politique et à la prévention des crises d'origine socio-économique.
136. Les intervenants ont aussi exprimé plusieurs points de vue convergents sur ce sujet. Les normes internationales du travail constituent un cadre indispensable pour progresser au regard des objectifs de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063: l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine. C'est en adoptant des politiques normatives que l'on façonnera l'avenir du travail, et c'est en garantissant des normes internationales du travail à tous les travailleurs que l'on créera des emplois décents. Les participants sont convenus que l'on a besoin d'institutions du travail fortes, inclusives et représentatives. Ces institutions doivent être soutenues par des politiques nationales du travail actives, que doivent s'approprier au niveau local tous les travailleurs, y compris les femmes, les jeunes et les travailleurs migrants. L'application des conventions fondamentales de l'OIT est essentielle pour parvenir à cette inclusion et renforcer l'état de droit en Afrique. Les normes servent de référence pour mesurer les progrès en matière de dialogue social et de développement durable.

Deuxième séance plénière thématique: faire du travail décent une réalité pour la jeunesse africaine

137. *Le vice-président* a souhaité la bienvenue à la modératrice, M^{me} Nozipho Mbanjwa, et à tous les participants. Il a également salué la présence du Premier ministre de Madagascar, M. Christian Louis Ntsay.
138. *La modératrice* a accueilli et présenté les membres de la table ronde: M. Chris Ngige, ministre du Travail et de l'Emploi, Nigéria; M. Mamadou Touré, ministre de la Promotion de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, Côte d'Ivoire; M^{me} Ifeoma Okafor Obi, directrice des opérations de la Fondation Tony Elumelu, Nigéria; M. Ayabonga Cawe, directeur général de Xesibe Holdings (et représentant des jeunes à la table ronde), Afrique du Sud; M. Peter Mutasa, président du Congrès des syndicats du Zimbabwe (ZCTU); et M^{me} Grace Nabakooza, représentante de la Fédération des employeurs ougandais.
139. *La modératrice* a fait observer que le plus grand défi politique pour l'Afrique consistait à garantir aux jeunes femmes et aux jeunes hommes le plein emploi productif. Aujourd'hui, 13,4 millions de jeunes sont au chômage, 52 millions ne suivent ni études ni formation et 54,4 millions ont un emploi mais sont considérés comme des travailleurs pauvres. À l'avenir, la situation risque de devenir encore plus complexe quand on sait que le nombre de jeunes actifs devrait augmenter de 37 pour cent d'ici à 2030. L'avenir du travail en Afrique est donc une question qui intéresse tout particulièrement les jeunes Africains, confrontés à des situations politiques, économiques et environnementales fragiles. Des politiques innovantes et un engagement politique fort sont nécessaires pour asseoir les conditions d'un plein emploi productif. Un dialogue volontariste doit être engagé sur la façon dont un plus grand nombre d'emplois et des emplois de meilleure qualité peuvent être créés aux niveaux régional, national et local.

140. *La modératrice* a invité le représentant des jeunes au sein du panel à présenter un aperçu du contexte dans lequel s'inscrivent la Déclaration d'Abuja pour les jeunes ainsi que le Forum mondial pour l'emploi des jeunes qui s'est tenu à Abuja du 1^{er} au 3 août.
141. *Le représentant des jeunes* a attiré l'attention sur le manque d'emplois pour les jeunes, qui risque de s'aggraver du fait que le nombre d'actifs devrait doubler d'ici à 2030, et sur l'augmentation des formes atypiques d'emploi, tant dans l'économie informelle que formelle. Le changement climatique pose aussi un problème urgent, car il a un impact sur les établissements humains et les processus de production et sur les déplacements des jeunes à l'intérieur de l'Afrique et en dehors. Il faudra combiner tout un ensemble de politiques pour relever ces défis, comme cela a été dit pendant le Forum mondial pour l'emploi des jeunes, parmi lesquelles des politiques macroéconomiques et sectorielles de promotion du travail décent et d'adaptation au changement climatique, des politiques actives de soutien au marché du travail et de développement des compétences, ainsi que des politiques pratiques de lutte contre l'informalité qui est inhérente au monde du travail en Afrique. Comme cela a aussi été dit pendant le forum qui s'est tenu à Abuja, il est également essentiel d'exploiter le potentiel en matière d'emploi qu'offrent des secteurs tels que l'économie numérique, l'industrie de la culture et de la création, le secteur du soin, etc. La priorité devrait par ailleurs aller à la préservation de l'humanité et la protection des données ainsi qu'à la lutte contre l'évasion fiscale et la fraude fiscale. Enfin, l'orateur a fait observer que les jeunes allaient agir dans le sens des engagements auxquels ils ont souscrit lors du forum d'Abuja, tant au sein de l'OIT et des Nations Unies qu'en dehors.
142. En réponse à une question de la modératrice sur les expériences menées en matière de création d'emplois décents pour les jeunes, *le ministre du Travail et de l'Emploi du Nigéria* a expliqué que la situation dans son pays était difficile car les programmes gouvernementaux n'avaient pas été poursuivis à la suite d'un changement de gouvernement. Une réelle volonté politique était nécessaire pour que la continuité de tels programmes soit assurée, même en cas de changement de gouvernement. Il a souligné que des plans devaient être mis en œuvre et qu'il fallait leur apporter le financement nécessaire. Il a appelé tous les partenaires du Nigéria à se mobiliser pour faire en sorte que les programmes d'études soient mis à jour et qu'ils répondent aux besoins du marché du travail. Il a également insisté sur la nécessité de définir et d'améliorer des programmes pour l'emploi qui soient efficaces. Il a ajouté que son gouvernement était déterminé à mener à terme tous les projets qui avaient été introduits par le gouvernement précédent, faisant observer qu'il avait aussi mis en place de nouveaux programmes qui s'inspiraient d'expériences précédentes et dont le financement était assuré.
143. *La modératrice* a relevé qu'il y avait consensus sur la nécessité d'aller de l'avant pour ouvrir la voie aux changements sans lesquels le plein emploi productif et le travail décent ne pourront être garantis.
144. En réponse à une question de la modératrice sur les moyens de parvenir à une croissance durable et à l'autonomisation des jeunes, *le ministre de la Promotion de la jeunesse et de l'emploi des jeunes de Côte d'Ivoire* a affirmé que le problème en Afrique n'était pas le chômage mais le sous-emploi. Il a expliqué que, si le taux de chômage dans la région était bas, le pourcentage de jeunes dans l'économie informelle était d'environ 93 pour cent. Le défi consiste à aider cette population à sortir du statut informel pour aller vers un secteur plus formel. Son gouvernement a examiné les différentes entraves à la croissance dans le secteur informel et il a réduit des taxes pour aider à la création d'emplois. Il a également réfléchi à la façon dont il pourrait aider les jeunes qui quittaient le système éducatif sans qualifications et a considéré que la solution passait par une formation professionnelle en adéquation avec les besoins du marché. L'orateur a aussi affirmé que le système éducatif du pays devait être revu, en s'inspirant des exemples que sont la Suisse et l'Allemagne. Le secteur privé devrait être au cœur de cette réforme. Le gouvernement a également introduit

une réforme qui permet aux jeunes de suivre une formation complémentaire en faisant un stage en entreprise, qui leur permet d'acquérir une expérience professionnelle.

145. *La modératrice* a demandé à la représentante des employeurs quel était le rôle du secteur privé dans la mise en place d'apprentissages de qualité comme moyens d'acquérir des compétences.
146. *La représentante de la Fédération des employeurs ougandais* a répondu que les employeurs jouaient un rôle majeur pour l'emploi des jeunes en créant de nouvelles possibilités d'emploi destinées aux jeunes. Le développement des compétences et la formation professionnelle sont essentiels, mais ils doivent être modernisés car les programmes éducatifs actuels ne reflètent pas les mutations rapides du marché du travail. Pour les employeurs, le secteur privé doit davantage participer au développement des compétences pour améliorer à la fois la productivité et la qualité des emplois.
147. *La modératrice* a demandé au représentant des travailleurs comment il était possible de garantir la qualité de l'emploi et quel était le rôle joué par les syndicats à cet égard.
148. *Le président du Congrès des syndicats du Zimbabwe* a attiré l'attention sur les statistiques de l'emploi des jeunes, qui devraient mobiliser tout le monde tellement elles sont choquantes: les emplois se dégradent, les possibilités d'emploi s'évaporent, la classe moyenne disparaît, alors que l'informalité et le nombre de travailleurs pauvres sont en augmentation. L'Afrique, qui était un continent riche, regorgeant de ressources naturelles, a pâti d'un modèle économique qui n'a profité qu'à quelques-uns car il reposait sur l'exportation de ressources naturelles vendues à des prix inférieurs à ceux des produits finis. Pour sortir de cette crise, il faut «remettre les compteurs à zéro». Pour créer des emplois décents, il faut promouvoir l'innovation et la recherche. Les jeunes doivent être intégrés dans toutes les structures de la société, et des actions positives doivent être engagées sous forme de quotas pour les jeunes.
149. En réponse à la question de la modératrice, *la directrice des opérations de la Fondation Tony Elumelu* a déclaré que l'accord portant création de la ZLECAf pouvait contribuer à la création d'emplois décents pour les jeunes Africains si des politiques et des cadres réglementaires efficaces étaient mis en place. On ne manque pas d'idées en Afrique, mais les gouvernements doivent apporter aux jeunes Africains les moyens de les mettre en œuvre de façon efficace. Tout en s'engageant dans de nouvelles voies et en élargissant ses réseaux, l'Afrique doit aussi continuer de tirer les enseignements des expériences passées. Il faut un engagement clair en faveur de la création d'emplois décents.
150. *La modératrice* a donné la parole aux participants souhaitant poser des questions.
151. *Un représentant du ministère de l'Emploi du Mali* a demandé ce qui devait être fait pour que les jeunes passent d'un emploi indépendant de subsistance à un statut d'entrepreneur, au vu du grand nombre de jeunes qui travaillent dans l'informalité.
152. *Une représentante du ministère de l'Emploi de l'Égypte* a demandé quelles étaient les mesures pratiques que l'on devait prendre pour encourager le développement de secteurs économiques capables d'offrir de grandes possibilités d'emplois pour les jeunes en Afrique, comme le numérique, l'économie des soins à la personne et l'économie verte, en garantissant l'égalité entre hommes et femmes.
153. *Une représentante du ministère de l'Emploi et de la Sécurité sociale du Cameroun* a demandé quels mécanismes et plateformes de dialogue les gouvernements et organisations des membres du panel ont mis en place pour promouvoir la participation des jeunes dans

l'élaboration des politiques et faire porter leur voix dans l'avenir du travail pour les jeunes en Afrique.

154. *Un représentant d'une organisation d'employeurs du Burkina Faso* a demandé si une initiative de l'ampleur de l'Éducation pour tous, visant à faciliter l'accès à la formation professionnelle, pourrait être envisagée dans son pays.
155. *Un représentant d'une organisation de travailleurs du Malawi* a fait observer que les créations d'emplois étaient insuffisantes et qu'il y avait de ce fait un fossé entre le nombre de demandeurs d'emplois et le nombre d'emplois. Souvent, les personnes diplômées ne trouvent pas d'emploi, finissent par prendre des emplois de piètre qualité ou se découragent. Il a donc demandé comment ce fossé pouvait être comblé et comment on pourrait créer suffisamment d'emplois dans le secteur formel pour les jeunes hommes et les jeunes femmes d'ici à 2030.
156. *Une représentante d'une organisation d'employeurs du Lesotho* a demandé quelles mesures devaient prendre les pays africains pour ne pas être à la traîne dans les domaines d'actualité évoqués, tels que les nouvelles formes d'emploi, la protection des données et la productivité.
157. En réponse à toutes ces questions, les membres du panel ont fait observer que des politiques et des programmes gouvernementaux de soutien au développement de l'entrepreneuriat chez les jeunes devaient être mis en place afin d'exploiter le potentiel qu'offraient, en matière de création d'emplois, le secteur numérique, le secteur de la création, l'économie du soin, l'économie verte et l'économie océanique. Avec la signature de l'accord portant création de la ZLECAf, le continent va multiplier son potentiel exportateur en montant dans la chaîne de valeur au lieu de se limiter à exporter des matières premières. Pour promouvoir l'égalité entre hommes et femmes sur le marché du travail, il faut reconnaître et valoriser les soins à la personne qui sont majoritairement fournis par des jeunes femmes, dont beaucoup ne peuvent pas aller à l'école ni suivre une formation ni chercher un emploi. Des politiques, tant économiques que sociales, qui promeuvent la formalité à tous les niveaux dans le contexte africain, sont nécessaires. Des politiques de promotion d'un changement inclusif et structurel permettant de créant davantage d'emplois et de garantir la protection, les droits et la dignité des jeunes travailleurs sont également essentielles. Dans l'ensemble, il y a consensus sur la nécessité de politiques axées sur la demande pour favoriser la création d'emplois et sur l'intégration des jeunes dans toutes les structures de la société. Il est en outre essentiel de promouvoir un dialogue social avec des syndicats et des organisations d'employeurs où les jeunes sont présents et d'engager des actions positives comme l'application de quotas de jeunes.

Troisième séance plénière thématique: compétences, technologies et productivité, des clés pour améliorer l'avenir du travail en Afrique

158. *Le vice-président travailleur* a souhaité la bienvenue à la modératrice, M^{me} Nozipho Mbanjwa, spécialiste en stratégie d'animation de débats, et lui a confié la présidence de la séance. La modératrice a présenté les membres de la table ronde: S. E. M. Ignatius Baffour Awuah, ministre de l'Emploi et des Relations sociales du Ghana; M^{me} Cisse Mariama Mohamed, directrice du Département des affaires sociales de la Commission de l'Union africaine, M^{me} Aissatou Ba-Okotie, coordonnatrice en chef du développement des entreprises au Département du capital humain, de la jeunesse et du développement des compétences de la Banque africaine de développement (BAD); M. Andrew Rugege, directeur régional pour l'Afrique à l'Union internationale des télécommunications (UIT); M^{me} Vida Nassari, Viac Products (République-Unie de Tanzanie); M. Mothunye Mothiba,

Association panafricaine de productivité (APAP) (Afrique du Sud); M. Adams Sospeter Barasa, Organisation centrale des syndicats - Kenya (COTU-K).

159. Le débat s'est structuré autour de plusieurs axes de réflexion. Les idées principales exprimées concernant chaque axe sont résumées ci-dessous.

Changer la perception de la formation professionnelle et du développement des compétences et les revaloriser

160. Les membres de la table ronde ont estimé qu'il fallait porter un regard neuf sur ce que la région avait à offrir. Il faut remédier à la stigmatisation de l'enseignement et de la formation professionnels, dont les diplômés peuvent plus facilement trouver un travail que les titulaires de diplômes généralistes. Les intervenants ont insisté sur la nécessité de changer la perception de l'enseignement technique et professionnel ainsi que du développement des compétences et de les revaloriser en vue d'inciter davantage de jeunes à développer leurs compétences.

Réformer les programmes d'enseignement et améliorer les infrastructures scolaires

161. Les membres de la table ronde ont souligné qu'il fallait réformer les programmes d'enseignement afin de les aligner sur les besoins des entreprises et de les adapter aux nouvelles réalités. Le décalage entre les qualifications acquises et les besoins du marché du travail est très important. Il est impératif de restructurer les programmes en étroite collaboration avec les entreprises. Les nouvelles technologies devraient faire partie de la formation et de l'éducation. Les établissements d'enseignement devraient renforcer les compétences linguistiques des jeunes afin qu'ils puissent accéder aux possibilités offertes sur les marchés internationaux. En outre, il est nécessaire d'investir dans les infrastructures scolaires pour répondre aux demandes existantes.

Promouvoir des centres régionaux d'excellence dans les domaines des compétences et de la productivité

162. Les intervenants ont préconisé la création de centres régionaux d'excellence dans les domaines des compétences et de la productivité. Ces centres devraient permettre d'élaborer des programmes d'enseignement adaptés en collaboration étroite avec le secteur privé et les entreprises et de favoriser le partage d'informations au niveau régional. Ils devraient aussi s'intéresser aux secteurs en expansion (par exemple, l'agroalimentaire, les technologies de l'information et de la communication) et promouvoir le développement des compétences. Il faudrait engager un dialogue public-privé dynamique sur le développement des compétences. L'Afrique doit se saisir des possibilités offertes par les nouvelles technologies. Des plateformes régionales devraient être instituées afin que les pays apprennent les uns des autres et échangent sur leurs expériences et leurs bonnes pratiques concernant le marché du travail. Parmi les exemples de plateformes régionales, les intervenants ont cité le tableau de bord sur l'emploi des jeunes de la BAD.

Créer un nouvel écosystème de compétences et d'apprentissage tout au long de la vie

163. Conséquence de l'innovation et des bouleversements technologiques, près de 50 pour cent des emplois existants pourraient disparaître, et de nouveaux emplois pourraient apparaître.

Selon les intervenants, pour relever ce défi, il convient de réorganiser le système d'éducation et de créer un nouvel écosystème de compétences et d'apprentissage tout au long de la vie pour former la main-d'œuvre de demain. Un tel système devrait tenir compte des impératifs du marché du travail et favoriser l'accès de tous au développement des compétences. Les parents et les enseignants doivent aider les jeunes à choisir la bonne voie professionnelle sur la base de ces impératifs. Le nouvel écosystème devrait aussi répondre aux besoins de toutes les personnes. Il est nécessaire de réaliser un état des lieux complet des compétences existantes en vue de recenser les déficits dans ce domaine et de définir clairement la marche à suivre pour y remédier. La technologie peut être un facteur d'acquisition des compétences. Les établissements scolaires et d'enseignement doivent être dotés des infrastructures adaptées. Tous ces efforts doivent être systématiques. Le secteur privé pourrait y contribuer, mais c'est aux gouvernements qu'il incombe de faciliter le développement des compétences.

Accroître les investissements dans les infrastructures et le développement des compétences

164. Les membres de la table ronde et l'auditoire ont appelé à investir dans des infrastructures physiques et numériques de haute qualité pour créer des emplois. Ils ont souligné que des investissements devraient être réalisés aux fins de l'accès aux infrastructures, notamment l'accès de tous, y compris les personnes vivant dans les zones rurales, aux technologies nouvelles et numériques. Il faut accroître les investissements dans le développement des compétences pour faire du travail décent une réalité pour les individus. Les intervenants ont aussi estimé qu'il fallait encourager la conclusion de partenariats relatifs au développement des compétences avec le secteur privé en vue de remédier à l'inadéquation des compétences.

Se saisir des possibilités offertes par les nouvelles technologies et encourager l'innovation

165. Les membres de la table ronde ont insisté sur la nécessité de croire en la jeunesse africaine et d'encourager l'innovation. Ils ont recommandé la mise en place d'un mécanisme d'aide à l'innovation ouvrant aux Africains des possibilités dans ce domaine, faute de quoi des idées valant des millions de dollars seraient vendues pour des sommes dérisoires, développées dans d'autres régions et transformées en mannes financières. L'Afrique doit créer de la valeur ajoutée, car chaque navire quittant le continent emmène avec lui une part d'emplois, de prospérité et de possibilités. L'innovation doit être encouragée et financée de manière systématique. Des investissements supplémentaires dans la recherche et le développement doivent permettre à tous de gagner en autonomie. Le continent ne doit pas se contenter d'utiliser les technologies, il doit opérer une transition pour les produire. Les gouvernements doivent promouvoir les centres d'innovation.

Promouvoir les apprentissages, les stages et l'acquisition d'expérience professionnelle

166. Comme l'ont souligné les intervenants, il faut offrir aux jeunes des possibilités d'acquérir de l'expérience au moyen d'apprentissages, de stages et de possibilités de formation en situation de travail. Ils pourraient ainsi accéder à des emplois, les employeurs étant à la recherche de personnes qualifiées et expérimentées. L'écosystème de compétences et d'apprentissage tout au long de la vie déjà évoqué devrait englober les apprentissages, les possibilités d'acquérir une expérience professionnelle et les stages. Il faudrait élaborer des cadres de qualifications.
167. Par ailleurs, pour renforcer la compétitivité industrielle, il faudrait commencer par faire concorder le développement des compétences et la productivité. La productivité et la compétitivité aux niveaux local, sectoriel, régional et national doivent être

institutionnalisées. Les 55 pays de la région devraient tous participer aux débats et aux efforts concernant la productivité. La région devrait tirer parti du partage de bonnes pratiques et d'expériences sur cette question. Les spécialistes de la productivité doivent être formés afin d'accompagner les gouvernements et les entreprises, et les champions de la productivité doivent être encouragés. Dans ce cadre, il serait très utile de collaborer avec des institutions comme l'OIT. Enfin, le lien entre productivité et rémunération doit être renforcé.

Adopter des mesures pour ne laisser personne de côté

168. Les membres de la table ronde ont insisté sur la nécessité de reconnaître et de prendre en considération les groupes défavorisés de chaque pays et de déterminer si les femmes et les personnes des zones rurales entraient dans cette catégorie. Cette prise en compte permettrait d'adopter des mesures proactives visant à promouvoir l'accès de tous aux possibilités de développement des compétences et d'éviter ainsi que les écarts ne se creusent. En outre, des politiques et des programmes spécifiques ciblant les groupes défavorisés doivent être élaborés.

Investir dans la croissance sectorielle: la question des compétences

169. Selon les intervenants, il faut recenser les secteurs en expansion qui donnent à chaque pays un avantage comparatif. Sur cette base, les pays devraient déterminer les compétences nécessaires au développement des secteurs prioritaires. Il conviendrait de se fonder aussi sur ces avantages comparatifs pour formuler des politiques adaptées afin de tirer parti de la ZLECAf et des autres possibilités d'échanges commerciaux.

Tenir compte de la fuite des cerveaux et des migrations

170. Les discussions ont aussi porté sur la fuite des cerveaux provoquée par deux types de migrations: les migrations vers l'étranger, d'une part, et, d'autre part, les migrations «numériques», c'est-à-dire les personnes qui, tout en restant sur place, travaillent pour des entreprises basées à l'étranger. Les intervenants ont recommandé la mise en place de politiques, de mesures incitatives et de dispositifs visant à permettre aux individus d'innover et d'investir dans leur pays et à encourager le retour des travailleurs migrants. Cela encouragerait les personnes particulièrement talentueuses et celles qui sont en mesure de prendre des risques à rester dans leur pays. Il conviendrait d'accélérer les négociations sur la circulation des personnes sur le continent afin de bénéficier des compétences et des talents disponibles. La circulation des travailleurs qualifiés dans la région doit être facilitée.

Donner aux femmes les moyens d'agir

171. La table ronde a été l'occasion d'échanger sur la nécessité de dissiper les mythes autour des nouvelles technologies, en particulier parmi les femmes et les populations rurales, chez qui elles suscitent parfois des craintes. Les normes sociales entravent en outre l'accès à ces technologies. Il faut lever les obstacles sociétaux et faire en sorte que les femmes et les personnes des zones rurales puissent bénéficier de ces outils. Il faut aussi en particulier que ce sujet soit traité au sein des familles et des sociétés afin que les femmes puissent exploiter les nouvelles technologies en toute autonomie. Enfin, il faut faciliter leur utilisation dans l'agriculture par les populations rurales.

Promouvoir le dialogue social pour le développement des compétences

172. Les intervenants ont mis en exergue la nécessité de développer les compétences via un processus de dialogue social associant les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs. Il convient de porter une attention particulière au renforcement des capacités de ces organisations à anticiper les besoins en compétences et à concevoir des cursus appropriés et adaptés à la demande du marché. Les questions relatives aux transitions et aux suppressions d'emplois devraient être traitées dans le cadre du dialogue social tripartite.

Développer les compétences entrepreneuriales

173. Les membres de la table ronde ont estimé qu'il fallait développer les compétences entrepreneuriales pour que les individus puissent créer leurs propres entreprises. Le programme «Gérez mieux votre entreprise» mis en œuvre par le BIT dans plusieurs pays a eu beaucoup de retombées positives. Il faut élargir ce type d'initiatives et encourager l'investissement en faveur des jeunes entrepreneurs.

Analyser le rôle des organisations internationales et des institutions financières du développement

174. Des observations et des recommandations ont été formulées concernant le rôle des institutions financières du développement dans le développement des compétences. Les intervenants ont fait observer que les gouvernements empruntent généralement auprès de ces institutions en vue de développer les infrastructures. S'il est impératif de construire des infrastructures pour créer des emplois, il est tout aussi important que les emprunts contractés par les pays visent aussi à investir davantage dans les capacités et le développement des compétences. Les financements octroyés par l'OIT et d'autres institutions pourraient jouer un rôle moteur fondamental pour faciliter l'augmentation des investissements dans le capital humain. Il faut investir en priorité en faveur du 1,3 million de personnes vivant sur le continent afin de leur donner accès au travail décent. L'investissement dans l'acquisition, l'actualisation et l'amélioration des compétences est crucial pour assurer l'accès au travail décent et des transitions sans heurts.

Quatrième séance plénière thématique: transformer l'économie rurale informelle en Afrique pour y instaurer le travail décent

175. *Le président* a déclaré la séance ouverte, a indiqué que la modératrice des débats serait M^{me} Tatiana Mossot et a présenté les membres de la table ronde: M. Christian Ntsay, Premier ministre de Madagascar; M^{me} Innocence Ntap N'Diaye, présidente du Haut Conseil du dialogue social (HCDS) et ancienne ministre du Travail (Sénégal); M^{me} Lorraine Sibanda, présidente de StreetNet (Zimbabwe); M. Abdoul Wahab Barry, directeur pays, Division Afrique de l'Ouest et du Centre, Fonds international de développement agricole (FIDA); M. Alex Frimpong, secrétaire général de l'Association des employeurs du Ghana (GEA); M. Mody Guiro, président de l'Organisation régionale africaine de la Confédération syndicale internationale (CSI) et secrétaire général de la Confédération nationale des travailleurs (Sénégal). Le président a invité le Premier ministre de Madagascar à faire un exposé d'orientation.
176. *Le Premier ministre de Madagascar* a pris acte des changements sociaux et des transformations qui s'opéraient sous l'effet de l'innovation technologique, de l'évolution

démographique, du changement climatique et de la mondialisation. C'est en Afrique que le niveau d'emploi informel est le plus élevé, la majorité de la population travaillant dans l'informalité. L'un des principaux défis consiste à trouver des emplois productifs et de qualité et à réduire les forts taux de pauvreté. Pour l'orateur, le dividende démographique constituait une chance qu'il fallait saisir: il devait se traduire par une politique publique visant à mettre en place des solutions structurées et durables qui valorisent et améliorent l'enseignement, la formation, les systèmes de santé, l'égalité entre hommes et femmes et la gestion des catastrophes naturelles.

177. Le changement climatique met en péril la transformation économique, le progrès social et accentue les injustices dans le monde du travail. Il nuit au rendement agricole, à la qualité de vie des populations, à l'organisation du travail et à la justice sociale. La productivité agricole est par conséquent un enjeu majeur. Pour l'accroître, il est nécessaire d'investir dans les infrastructures et de fournir aux jeunes et aux femmes en zones rurales un accès aux services publics. Des mesures structurelles sont nécessaires afin d'inciter les jeunes à travailler dans l'économie rurale en pleine mutation.
178. Il y a lieu de se demander comment, sur le terrain, l'OIT peut avoir une influence sur l'adoption de politiques publiques plus nombreuses et de meilleure qualité, transmettre son expertise et renforcer la capacité des mandants dans un monde du travail qui se transforme, notamment en vue de faire évoluer l'économie rurale informelle. L'orateur a insisté sur la nécessité d'une industrialisation audacieuse en Afrique pour promouvoir l'emploi des jeunes et éviter que l'informalisation ne se développe davantage. Les travaux de recherche et l'innovation de multiples centres de recherche et universités, en Afrique comme ailleurs, doivent être mis à profit pour accélérer la transformation des économies et des sociétés africaines. Le retard pris dans la recherche et l'innovation est l'une des causes profondes de l'informalité en Afrique.
179. Pour relever les défis de l'informalité et de l'économie rurale, le Premier ministre a mis en évidence un certain nombre de mesures que devraient prendre les gouvernements des pays africains. Premièrement, il faudrait s'engager à adopter des politiques monétaires et financières adéquates. Une volonté politique devrait aboutir à un partenariat mutuellement bénéfique avec le secteur privé, pour combattre la fraude dans les secteurs concernés. Deuxièmement, au sein de ce que l'on appelle l'économie informelle, il faut faire une distinction entre l'économie de subsistance qui souffre d'importants déficits de travail décent et les secteurs dans lesquels prédominent la fraude et l'évasion fiscale. Troisièmement, les gouvernements des pays africains et les acteurs du secteur privé devraient s'attacher à répondre en priorité aux besoins des Africains. La recherche et l'innovation sont nécessaires pour développer les compétences des jeunes, et parallèlement il faudrait étendre et réformer les systèmes de sécurité sociale afin de parvenir à une couverture universelle. Quatrièmement, les gouvernements doivent faire de la transition vers la formalité une priorité et se fixer à cet effet des objectifs mesurables. Enfin, l'investissement dans l'administration du travail est une nécessité si l'on veut lutter contre la corruption à tous les niveaux et prévenir l'informalité.
180. Pour réduire les inégalités, l'orateur a suggéré d'investir dans la diversification économique et sectorielle et dans la mécanisation agricole. Avec l'appui du secteur privé, les gouvernements devraient utiliser les fonds souverains pour investir dans l'industrialisation du secteur minier, de l'agro-industrie et de l'économie bleue. L'orateur a souligné que les outils mis à disposition par l'OIT et les travaux des commissions économiques régionales de l'Organisation des Nations Unies devaient être mis à profit pour promouvoir le libre-échange entre les pays africains. Dans un même temps, le développement de l'urbanisme en Afrique devrait suivre un modèle qui concilie efficacement industrie, agriculture et infrastructures et permette l'application d'une politique publique cohérente.

181. *La modératrice* a indiqué que la discussion porterait essentiellement sur l'avenir de l'Afrique et s'articulerait autour des questions suivantes: quelles solutions en matière d'alimentation et de logement sur le continent? Comment accélérer la transformation de l'économie informelle? Quel bilan peut-on faire jusqu'à présent?
182. *La présidente de StreetNet* a déploré le manque de volonté politique pour remédier aux problèmes de l'économie informelle. L'attention devrait se concentrer sur les réalités humaines et non pas sur les statistiques. Il conviendrait d'associer toutes les parties prenantes à cet effort, et les travailleurs de l'économie informelle devraient être consultés sur l'élaboration des stratégies à mettre en place.
183. *La présidente du HCDS* a rappelé la définition du secteur informel au sens de la Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel, adoptée par la quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail en janvier 1993. Elle a fait valoir que pour avoir une idée claire de la direction à prendre, il fallait connaître la situation de départ. Il était nécessaire, à ses yeux, d'organiser les travailleurs et de mener des activités de sensibilisation. L'oratrice a également souligné que le dialogue social était un vecteur important de la formalisation de l'économie informelle.
184. *Le secrétaire général de la GEA*, répondant à une question sur la modification des processus opérationnels en vue d'inclure les travailleurs de l'économie informelle, a estimé que les chefs d'entreprise jouaient là un rôle clé. Toutefois, il ne saurait y avoir de chefs d'entreprise sans travailleurs, ni de travailleurs sans dirigeants. Pour ce qui est de l'économie informelle, de nombreuses conférences avaient été convoquées sur cette question sans pour autant aboutir à des engagements sérieux. L'environnement dans lequel opèrent les entreprises doit évoluer afin que l'économie se développe et facilite la création d'emplois. Les employeurs et les travailleurs doivent unir leurs efforts pour qu'un tel changement ait lieu. L'orateur a cité l'exemple du Syndicat des associations de travailleurs du secteur informel, qui rassemble jusqu'à 21 secteurs de l'économie informelle. Il n'est pas possible de débattre de la question du secteur informel sans en consulter les acteurs, auxquels les décideurs se doivent de répondre.
185. *La modératrice* a soulevé une question concernant les personnes touchées par ces problèmes. Quels étaient leurs attentes et leurs besoins et comment pouvait-on leur donner accès à des emplois décents?
186. *Le président de l'Organisation régionale africaine de la CSI* a répondu que la majorité des personnes touchées par l'informalité étaient des femmes illettrées. Il est impératif de placer l'humain au cœur des politiques et d'appliquer des politiques et des mesures d'incitation fondées sur les droits en vue de formaliser l'économie informelle.
187. *Le directeur pays à la Division Afrique de l'Ouest et du Centre du FIDA* a fait remarquer que, malgré la diversité qui caractérise le continent africain, l'économie rurale était un point commun à tous les pays et que c'était dans ce secteur que les jeunes étaient les plus nombreux. Afin d'assurer la transition vers la formalité, il était important de transformer tout d'abord l'économie et d'améliorer la productivité.
188. *La modératrice* a demandé quels engagements les gouvernements devaient prendre et comment les jeunes pourraient se voir garantir un avenir meilleur.
189. *Le Premier ministre de Madagascar* a tenu à souligner deux points ayant trait à la définition de l'économie informelle. Premièrement, l'économie informelle recouvre, d'un côté, des activités de subsistance et, de l'autre, des activités frauduleuses, ces deux réalités devant être traitées différemment. Tout gouvernement responsable se doit en effet de lutter contre ce type de corruption. Deuxièmement, les mesures macroéconomiques, notamment celles qui

sont de nature monétaire et financière, ne sont souvent pas liées à la solution. Les solutions doivent être durables et adaptées à la situation.

190. *La modératrice* a demandé comment on pouvait lutter contre la corruption dans l'économie informelle.
191. *Le secrétaire général de la GEA* a indiqué que les entreprises devaient se conformer à la loi et a souligné la grande importance des règles éthiques et déontologiques dans le monde des affaires. Des pratiques contraires à l'éthique pourraient compromettre les activités des entreprises et devaient donc être sanctionnées par la loi.
192. *La modératrice* a souligné le fait que l'économie informelle concernait une proportion écrasante de femmes et de jeunes. Quelles mesures peut-on mettre en œuvre pour aider ces groupes de population et accélérer leur transition vers l'économie formelle?
193. *La présidente de StreetNet* a répondu que les travailleurs informels étaient essentiellement des femmes, mais également des jeunes hommes. Ce sont toutefois les femmes qui assument entièrement la tâche de prendre soin des membres de la famille, sans être rémunérées, et qui sont touchées de plein fouet par la dure réalité du travail informel. La protection sociale est grandement nécessaire, étant donné que ces femmes n'ont aucune garantie en termes de pension, de soins médicaux, d'allocations décès ou encore de protection de la maternité. En l'absence de prestations de maternité, les femmes sont contraintes de reprendre immédiatement leur travail après l'accouchement. L'oratrice a exhorté les gouvernements à tenir compte des aspects humains de telles situations.
194. *La modératrice* a demandé dans quelle mesure il était possible de proposer des solutions concrètes afin de ne laisser personne de côté.
195. *La présidente du HCDS* a préconisé des mesures fortes pour formaliser l'économie informelle, ce qui supposait notamment de mettre en place des mécanismes de suivi et de coordination. Elle a indiqué que, dans son pays, l'adoption de telles mesures était en cours dans le cadre d'une loi relative aux PME. Pour contribuer à l'activité économique, les femmes ont besoin d'être aidées, de bénéficier d'une protection sociale et de connaître leurs droits. Les politiques doivent être inclusives, sans quoi les parties prenantes n'accepteront pas les règles du jeu. L'accès des travailleurs de l'économie informelle à la négociation collective est une question importante, car rien ne devrait leur être imposé. Avec l'appui du BIT, un suivi sera organisé.
196. *La modératrice* a ensuite demandé aux intervenants quelles étaient selon eux les perspectives pour l'économie rurale, et en premier lieu pour l'agriculture.
197. *Le directeur pays à la Division Afrique de l'Ouest et du Centre du FIDA* a estimé qu'il fallait rendre l'agriculture plus attractive, étant donné que les jeunes et les femmes étaient les premières victimes de la pauvreté et que les problèmes liés à la productivité étaient dus au faible niveau de revenus. En outre, les femmes ne sont pas décisionnaires au sein du foyer. Elles ont besoin d'avoir accès à des intrants de qualité, comme les semences et les engrais, ainsi qu'à des sources de financement. Sans les garanties requises, il n'y aura pas de financement. Dans la chaîne de valeur, les petits exploitants sont les plus vulnérables, y compris ceux qui viennent acheter des produits. L'éducation est la solution pour améliorer l'organisation.
198. *Le Premier ministre de Madagascar* a indiqué que la productivité était le critère déterminant lorsque l'on envisageait les types de politique à mener. La technologie est tout aussi importante, étant donné que l'infrastructure rurale n'est pas aux normes. Il faut tenir compte des questions sociétales et culturelles, comme les droits fonciers qui déterminent l'accès à la

terre. L'orateur a demandé pourquoi l'Afrique était toujours dépendante des importations. Les gouvernements doivent faire preuve d'audace et d'ambition en se fixant des objectifs clairs en vue de rendre le secteur rural compétitif. Le secteur des services est plus attractif que l'économie rurale, et il est nécessaire d'inverser cette tendance dans le cadre de la politique d'industrialisation.

199. *La modératrice* a demandé pourquoi on ne privilégiait pas le renforcement de l'industrialisation et de la productivité en faveur des travailleurs qui ne disposaient d'aucun moyen de production ou qui n'avaient accès ni à la terre ni à des sources de financement.
200. *Le secrétaire général de la GEA* a relevé que les politiques manquaient de cohérence et de continuité. Il s'est dit favorable à la création de coopératives car, s'ils restaient isolés, les petits exploitants agricoles ne seraient pas à même d'opérer les changements nécessaires pour devenir productifs. Les opérations d'information et de sensibilisation sur ce qu'il faut faire pour changer le cours des choses sont très importantes. L'orateur s'est interrogé sur les structures qui pouvaient être mises en place pour amener ces acteurs à prendre conscience des changements qui s'imposaient. Le développement des infrastructures devrait être une priorité. À cet égard, l'orateur a précisé que son gouvernement avait fourni des semences aux agriculteurs, ce qui s'était traduit par une augmentation de la production. Toutefois, faute d'infrastructures routières pour le transport des produits, les pertes après récolte étaient importantes.
201. *La présidente de StreetNet* a souligné que ce n'était pas l'éducation qui faisait défaut aux travailleurs de l'économie informelle et que, au contraire, compte tenu de la situation en Afrique, il était nécessaire de tirer parti de l'esprit d'innovation, des compétences et des savoirs de ces travailleurs. Toutefois, l'environnement physique actuel ne s'y prête pas. Les travailleurs doivent avoir la possibilité de partager leurs données d'expérience avec les gouvernements, les employeurs et les travailleurs, qui ont tous à apprendre de ce type d'échange.
202. *La modératrice* a de nouveau dit que le contexte actuel connaissait des transformations démographiques, environnementales et technologiques. Elle a demandé aux intervenants ce que l'on pouvait faire pour que les travailleurs ne pâtissent pas de ces changements et pour les rassurer.
203. *Le président de l'Organisation régionale africaine de la CSI* a souligné la corrélation qui existait entre l'économie rurale informelle et l'importance de l'agriculture. Il s'est également demandé comment réduire les inégalités entre ceux qui travaillaient et ceux qui bénéficiaient des services. Les instances gouvernementales devraient être sensibilisées à l'insuffisance des investissements dans l'économie rurale. Face aux enjeux démographiques, au changement climatique et au progrès technologique, les gouvernements doivent prendre des mesures audacieuses pour apporter un appui aux populations rurales, en particulier pour ce qui est de la protection sociale, des soins de santé maternels et infantiles et de l'éducation.
204. *Le Premier ministre de Madagascar* a fait observer que l'UA et le système des Nations Unies pouvaient servir de catalyseur dans la recherche de solutions, par exemple en promouvant l'Accord portant création de la ZLECAf. Il est nécessaire de mettre en place des politiques en faveur du développement rural et de mener des activités de sensibilisation et des débats en continu pour les mettre en œuvre. Étant donné que le problème de la pauvreté endémique n'a pas été traité dans les politiques, la solution devrait consister à promouvoir l'industrialisation fondée sur l'innovation. Il faut pour cela une volonté politique, et les ressources nécessaires devraient être mobilisées. Il faut utiliser les fonds souverains et poursuivre le processus de formalisation de l'économie.
205. *La modératrice* a demandé s'il y avait des moyens de transformer l'économie africaine.

206. *Le Premier ministre de Madagascar* a dit que c'était une question de volonté politique et de priorisation des ressources. Le secteur privé a lui aussi un rôle à jouer dans la diversification de l'économie dans des secteurs comme la pêche et l'extraction minière.
207. *Le directeur pays à la Division Afrique de l'Ouest et du Centre du FIDA* a estimé que la technologie était véritablement fondamentale pour la transformation de l'économie. Elle permettra d'accroître la productivité et de rapprocher l'économie africaine des besoins du marché. Toutefois, il a souligné qu'il n'était pas possible de progresser sur le plan technologique si l'accent n'était pas mis sur l'éducation.
208. *La présidente du HCDS* a répondu à une question posée par la modératrice sur la manière d'associer les jeunes et les femmes à ce processus de transformation en insistant sur le fait que, si l'on parvenait à faire reculer l'informalité, tout le monde y gagnerait. Il est par conséquent important de lutter contre la pauvreté et de se pencher sur la question migratoire et sur les nouvelles menaces en utilisant des outils et des ressources comme la recommandation n° 204. Le dialogue, lui aussi, est fondamental.
209. À la suite d'une question posée par la modératrice, il a été fait valoir que les nouvelles formes d'informalité, comme le travail via des plateformes numériques, n'avaient pas été examinées. Ces modalités de travail sont passées de l'économie formelle à l'économie informelle. En dépit des dispositions de la recommandation n° 204, les gouvernements continuent à tolérer l'économie informelle, pour autant qu'ils perçoivent des impôts. Toutefois, aucune mesure n'est prise pour garantir les droits des travailleurs informels. Le Premier ministre de Madagascar a insisté sur l'accès au crédit, mais le secteur bancaire ne propose pas de produits spécialement adaptés aux acteurs de l'économie informelle. En outre, les membres de la table ronde n'ont pas abordé la question de l'économie solidaire ou de l'économie fondée sur l'ajout de valeur.
210. *Un représentant des travailleurs de la Côte d'Ivoire* a souligné que la réforme du système bancaire était un impératif, compte tenu du déséquilibre entre l'épargne et le crédit. Il faut mettre en place des mécanismes de financement, car les banques africaines ne financent pas les projets mis en œuvre par des jeunes. En outre, la réforme agraire et le développement rural doivent être réexaminés et l'urbanisme doit être amélioré.
211. *Le Premier ministre de Madagascar* a de nouveau dit que les politiques monétaires et financières devaient cibler les travailleurs de l'économie informelle, qui ne disposaient pas des garanties requises pour obtenir des emprunts et qui avaient besoin de mécanismes de financement établis par les pouvoirs publics en partenariat avec des acteurs du secteur privé comme des établissements bancaires. Le secteur bancaire doit être réformé pour faciliter l'accès au financement à long terme, étant donné que les banques commerciales africaines ne financent pas les projets conçus par des jeunes. En outre, la mise en valeur des terres se fait de manière désordonnée sur le continent, et les pays africains devraient revoir leur politique en la matière. Des villes nouvelles devraient être fondées sur de meilleurs plans d'urbanisme.
212. *La présidente du HCDS* a répondu que l'éducation était un aspect important qui devait occuper une place centrale dans les politiques mises en œuvre. Le planning familial étant insuffisant, les décideurs font face à des enjeux démographiques, qui se traduisent ensuite par des défis éducatifs. Le secteur de l'enseignement devrait être considéré comme une priorité.
213. Une autre question était celle de savoir dans quelle mesure l'Afrique s'était dotée des moyens technologiques adaptés pour accompagner l'évolution de l'économie rurale. Quelles politiques pouvaient être mises en œuvre pour parvenir à un changement d'attitude à l'égard de l'économie informelle?

214. *La présidente de StreetNet* a convenu qu'un changement d'attitude était nécessaire. Plusieurs conventions et recommandations de l'OIT existent à cet effet, notamment la convention n° 190. Pour traiter les problèmes de harcèlement dans l'économie informelle, les gouvernements des pays africains avaient appuyé l'insertion dans le texte de la convention n° 190 d'une section consacrée au rôle des pouvoirs publics. Il existe certes de nombreuses politiques en la matière, mais la volonté et la capacité de les mettre en œuvre font défaut. L'oratrice a par conséquent appelé les gouvernements à ratifier la convention n° 190.
215. *Le secrétaire général de la GEA* a estimé qu'indépendamment des compétences des uns et des autres il n'était pas possible de parvenir aux buts recherchés si l'on n'adoptait pas la bonne attitude. La réussite du dialogue social dépend essentiellement de l'état d'esprit dans lequel on l'aborde. Les technologies disponibles peuvent être reproduites et utilisées à bon escient pour faire progresser l'économie, mais elles ne devraient pas être adoptées sans discernement.
216. Une dernière question a été posée au sujet de ce qu'il fallait faire pour pérenniser les technologies numériques déjà présentes dans un certain nombre de domaines, y compris dans le secteur de l'agriculture.
217. *Le directeur pays à la Division Afrique de l'Ouest et du Centre du FIDA* était lui aussi d'avis qu'il fallait mettre à profit les nouvelles technologies et les technologies numériques. Elles peuvent être utiles pour résoudre divers problèmes, comme la pénurie d'eau dans le secteur agricole. Les agriculteurs peuvent acquérir des compétences sans nécessairement suivre un programme de cours. Il est toutefois impératif d'investir dans l'éducation pour faire en sorte que les gens sachent lire et écrire. C'est là un enjeu majeur pour l'Afrique.

Présentation du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

218. *Le président de la Commission de vérification des pouvoirs* a fait savoir que la commission n'avait reçu aucune protestation, plainte ou communication. Près de 350 délégués et conseillers techniques de 49 États Membres à part entière ont été accrédités, parmi lesquels 50 ministres ou vice-ministres. Cependant, l'orateur a fait remarquer que 24 États Membres, parmi les 54 invités, n'avaient pas assisté à la réunion avec une délégation tripartite, et que 20 pour cent des Membres à part entière de la région ne s'étaient pas du tout présentés. L'orateur a souligné que, eu égard au caractère fondamental du tripartisme, il conviendrait d'analyser ce phénomène et que les Membres concernés devraient spontanément fournir des explications. La commission a noté une légère progression de la représentation des femmes au sein des délégations, qui reste toutefois bien loin de l'objectif de parité hommes-femmes fixé par les Nations Unies et l'OIT dans la composition des délégations.
219. *La réunion a pris note du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.*

Adoption des conclusions de la quatorzième Réunion régionale africaine

220. *Le président* a salué le travail du comité de rédaction sur les conclusions de la réunion. Il s'est félicité des conclusions qu'il a rédigées et qui sont présentées sous le titre de *Déclaration d'Abidjan – Vers plus de justice sociale: façonner l'avenir du travail en Afrique*. Il a donné la parole au président du comité de rédaction pour qu'il présente le rapport.
221. *Le président du comité de rédaction, délégué gouvernemental du Sénégal*, a remercié le Bureau au nom du comité de rédaction pour le soutien qu'il lui a apporté. Le comité a pris

le temps nécessaire pour parvenir à un consensus historique, sachant que les conclusions de la réunion ont permis de mettre en exergue les priorités de la région africaine et de définir des orientations pour leur mise en œuvre. Il a également remercié les représentants des partenaires sociaux et des gouvernements pour leurs contributions.

- 222.** *Une représentante du groupe des employeurs* a pris la parole pour remercier, au nom de son groupe, les autres membres du comité de rédaction. Elle a ajouté que son groupe était satisfait des conclusions auxquelles il a souscrit et qu'il se félicitait du rapport présenté à la quatorzième Réunion régionale africaine.
- 223.** *Un représentant du groupe des travailleurs* a pris la parole pour saluer, au nom de son groupe, les contributions positives apportées par les membres du comité de rédaction aux conclusions de la réunion. Son groupe a accueilli avec satisfaction les conclusions de la quatorzième Réunion régionale africaine.
- 224.** *Les participants à la réunion ont adopté à l'unanimité la Déclaration d'Abidjan – Vers plus de justice sociale: façonner l'avenir du travail en Afrique.*

Cérémonie de clôture

- 225.** *Le président* s'est félicité des échanges fructueux qui ont lieu sur des sujets d'actualité comme l'application effective des normes du travail, la dynamisation du dialogue social, la concrétisation de l'égalité entre hommes et femmes et l'amélioration de l'accès des jeunes à l'emploi décent. Les défis auxquels est confrontée l'Afrique sont nombreux et, au moment où l'OIT s'apprête à entrer dans son deuxième siècle d'existence, il faut se donner les moyens de les relever. Parmi les premières mesures à prendre, l'orateur a cité le renforcement des moyens alloués aux ministères en charge des questions du travail, de l'emploi et de la protection sociale pour que ces derniers puissent élaborer et mener des politiques efficaces. Toutefois, il est aussi nécessaire de renforcer la coordination interministérielle, notamment avec d'autres ministères techniques ou en charge des finances. Des orientations essentielles ont été définies pendant la réunion régionale en vue de concrétiser l'approche centrée sur l'humain préconisée dans la Déclaration du centenaire, de mettre en œuvre de l'Agenda du travail décent et de répondre aux attentes des populations. Elles portent en particulier sur la formation des jeunes comme moyen de les faire accéder à un emploi productif et décent et sur l'application effective des normes du travail. Il faut poursuivre les efforts au niveau national, en tenant compte des réalités et des spécificités de chaque pays, et au plan régional, en tirant parti des instruments existants. L'orateur s'est dit convaincu que la Déclaration d'Abidjan guiderait utilement les mandants africains à atteindre les objectifs fixés et a fait remarquer que l'appui du Bureau serait nécessaire dans ce cadre.
- 226.** *Le vice-président gouvernemental* a estimé que la réunion régionale avait été enrichissante. Les débats ont mis en lumière les priorités principales de la région, la complexité des questions relatives au travail et l'importance du développement durable. De nombreux délégués des trois groupes ont fait des déclarations pertinentes, ce qui a mis en évidence le dynamisme du tripartisme. La Déclaration d'Abidjan guidera l'action qui sera menée pendant les quatre années suivantes aux niveaux continental, sous-régional et national. Il convient de saluer le fait que la Déclaration du centenaire doive être déclinée pour que la région puisse s'attaquer aux questions prioritaires. L'orateur a dit attendre avec intérêt le plan de mise en œuvre qui serait élaboré par le Bureau et son exécution éventuelle. Il a remercié le gouvernement hôte et le président de leur hospitalité exceptionnelle, ainsi que le Directeur général du BIT, la directrice régionale et le Bureau d'avoir organisé une réunion si fructueuse.

227. *Le vice-président employeur* a remercié le président de la réunion et le gouvernement de la Côte d'Ivoire de leur hospitalité et a félicité ses collègues vice-présidents. La réunion régionale s'est tenue à un moment symbolique, pendant l'année du centenaire de l'OIT marquée par l'adoption de la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail. L'orateur a rappelé les différents sujets discutés ainsi que les défis auxquels était confrontée l'Afrique. Il a aussi rappelé les priorités mentionnées par le Directeur général, auxquelles il a ajouté la nécessité urgente d'élaborer des stratégies visant à optimiser le potentiel physique et humain de l'Afrique en vue de garantir une croissance inclusive et de créer du travail décent pour tous. En vue d'établir une feuille de route pour le développement, l'Afrique pourrait s'appuyer sur ses propres instruments, comme le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), ainsi que sur les instruments internationaux, y compris ceux mis en place par l'OIT. Toutefois, au-delà de ces instruments, il est nécessaire de faire preuve d'une grande volonté politique et d'adopter une approche centrée sur l'humain. Les employeurs se félicitent que plusieurs points de la Déclaration d'Abidjan traitent du secteur privé en Afrique. Il s'agit notamment de la promotion des entreprises durables, de l'amélioration de la croissance et de la productivité, de la mise en œuvre de programmes de développement des compétences et de la promotion de mesures visant à lever les obstacles politiques et réglementaires à la formalisation et à renforcer la compétitivité et la durabilité des entreprises de l'économie formelle.
228. *Le vice-président travailleur* a salué l'engagement et la contribution utile des partenaires sociaux et des délégués de la région, qui ont influé sur le contenu de la Déclaration d'Abidjan. Il a également remercié les gouvernements qui ont envoyé des délégations tripartites complètes et a invité ceux qui n'avaient pas respecté cette obligation à prendre les mesures nécessaires à cet égard, en vue de préserver la structure et la tradition du tripartisme. Il a en outre remercié le Directeur général, le Bureau et la directrice régionale de leur appui technique et institutionnel. La Déclaration d'Abidjan tient compte des décisions adoptées quatre ans auparavant à la treizième Réunion régionale africaine tenue à Addis-Abeba. Au cours des quatre années suivantes, il faudra mener une action collective, pragmatique et concrète pour atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration d'Abidjan, à laquelle le groupe des travailleurs souscrit sans réserve. Compte tenu des impératifs d'un monde du travail en évolution, il est nécessaire d'examiner et d'ajuster les activités, en particulier en tenant compte des préoccupations et des besoins des femmes, des jeunes, des travailleurs informels ainsi que des communautés et des économies locales.
229. Le groupe des travailleurs est résolu à promouvoir la Déclaration sur les entreprises multinationales en vue de mettre en œuvre l'Agenda du travail décent et l'Agenda 2063 de l'Union africaine, ce qui impliquera aussi d'assurer la prestation durable et inclusive des services publics. L'orateur a indiqué que son groupe était déterminé à poursuivre la transformation de l'Afrique sur la base des possibilités qui s'ouvriraient concernant l'intégration et la diversité, de la mise en valeur des richesses minérales et matérielles et de la transformation du secteur rural agricole en vue de garantir la production, la sécurité et la souveraineté alimentaires. L'orateur a repris à son compte les propos du Directeur général; les mandants devraient garder à l'esprit qu'il est nécessaire de tendre vers un avenir du travail fondé sur la justice sociale et de garantir la paix et la prospérité en Afrique et dans le monde. L'orateur a en outre remercié le ministre du Travail et de l'Emploi du Nigéria d'avoir relevé que le fait que les politiques et les stratégies économiques se contredisaient empêchait le développement et détournait les ressources de projets spécifiques. Il a enfin remercié le gouvernement de sa chaleureuse hospitalité pendant la durée de la réunion, couronnée de succès.
230. *Le président* a adressé ses félicitations et ses remerciements à tous les participants, aux organisateurs et au gouvernement hôte, dont la disponibilité, la ténacité et l'expérience ont fait de la réunion un succès. Les discussions ont été fructueuses sur les questions d'actualité pour le monde du travail en Afrique, notamment l'application effective des normes du travail, la promotion du dialogue social, l'égalité entre hommes et femmes, l'accès des

jeunes à l'emploi décent, le changement climatique et l'évolution technologique, ainsi que l'amélioration de la productivité. Les échanges ont aussi mis en lumière la nécessité d'intensifier les efforts vers la réalisation des ODD d'ici à 2030 et la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. Pour que l'Afrique surmonte les problèmes qui se posent à elle, il faudra élaborer des orientations claires, allouer aux gouvernements davantage de ressources, faire preuve d'une volonté politique forte et inébranlable, et coordonner l'action des différents ministères. Pour garantir l'adoption d'une approche centrée sur l'humain telle qu'envisagée dans la Déclaration du centenaire, des orientations essentielles ont été formulées. Les actions qui seront menées devraient porter en priorité sur le renforcement de la formation des jeunes et sur l'application effective des normes du travail. Il faudrait poursuivre les efforts menés au niveau national en vue d'atteindre ces objectifs en tenant compte des réalités et des particularités continentales et régionales et en s'appuyant sur les instruments adoptés, comme la Déclaration d'Abidjan. La région dépendra aussi de l'appui de l'OIT à cet égard.

- 231.** *Le Directeur général du BIT* a répété que, comme l'avaient fait remarquer plusieurs orateurs, la réunion constituait l'aboutissement de l'année du centenaire de l'OIT, au cours de laquelle la visibilité et l'influence de l'Organisation, ainsi que la coopération avec les mandants tripartites, s'étaient considérablement accrues. Il s'est toutefois dit préoccupé par le fait que les femmes étaient sous-représentées. Ceci étant, la large participation de délégués de nombreux États Membres et de représentants d'institutions régionales importantes est la preuve irréfutable de la solidité des partenariats de l'OIT et de l'importance du rôle qu'elle joue en Afrique. Ce rôle s'accompagne de la responsabilité de répondre aux attentes de la région dans les années à venir. À cet égard, la Déclaration d'Abidjan fournira une feuille de route pour guider l'action à mener. Elle présente deux aspects essentiels: premièrement, elle établit une corrélation forte avec l'approche de l'avenir du travail centrée sur l'humain exposée dans la Déclaration du centenaire et insiste sur le besoin d'investir dans les capacités, les institutions, le développement et la croissance inclusifs et durables, le plein emploi productif et librement choisi et le travail décent pour tous. Deuxièmement, elle recense les priorités principales pour l'Afrique dans le cadre du programme d'action centré sur l'humain. L'orateur a noté que la réunion avait rempli sa mission, à savoir traduire l'Initiative du centenaire de l'OIT sur l'avenir du travail en grandes priorités pour l'Afrique et fournir les orientations nécessaires pour sa mise en œuvre. L'orateur a par conséquent remercié tous les participants d'être parvenus à un résultat satisfaisant.

Projet de décision

232. Le Conseil d'administration prie le Directeur général:

- a) d'attirer l'attention des mandants de l'OIT, en particulier ceux de la région Afrique, sur la Déclaration d'Abidjan et, à cette fin, d'en communiquer le texte:**
 - i) aux gouvernements de tous les États Membres et, par leur intermédiaire, aux organisations nationales d'employeurs et de travailleurs;**
 - ii) aux organisations internationales officielles et aux organisations internationales non gouvernementales concernées;**
- b) de tenir compte de la Déclaration d'Abidjan dans l'exécution des programmes existants et l'élaboration des propositions de programme et de budget à venir.**

Annexe I

Déclaration d'Abidjan

Vers plus de justice sociale: façonner l'avenir du travail en Afrique

Réaliser le potentiel d'un avenir du travail fondé sur la justice sociale

Les délégués gouvernementaux, employeurs et travailleurs de 49 pays africains, s'étant réunis à l'occasion de la quatorzième Réunion régionale africaine de l'OIT, qui s'est tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 3 au 6 décembre 2019, pendant l'année du centenaire de l'OIT qui marque aussi le 60^e anniversaire de la présence de l'Organisation sur le continent, en vue d'élaborer un cadre régional visant à réaliser le potentiel de l'Afrique en matière de croissance inclusive et à bâtir un avenir du travail fondé sur la justice sociale;

Rappelant la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, adoptée par la Conférence internationale du Travail en juin 2019 et approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2019, qui fournit une feuille de route aux fins d'un programme régional;

Reconnaissant qu'il faut accélérer les processus de transformation pour atteindre les objectifs de développement durable et mettre en œuvre l'Agenda 2063 de l'Union africaine et l'Accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine;

Prenant note que des améliorations sont intervenues en matière de croissance économique, de réduction de la pauvreté, d'augmentation des salaires réels moyens et des niveaux moyens d'instruction et que, avec une population de 1,3 milliard d'habitants, en grande partie jeune et énergique, et l'abondance des ressources naturelles, le potentiel de croissance de l'Afrique est prometteur;

Prenant cependant note des graves problèmes qui subsistent: inégalités croissantes, chômage, sous-emploi, informalité, jeunes qui sont sans emploi et ne suivent ni études ni formation, travail des enfants et travail forcé, traite des êtres humains, lacunes de gouvernance, inégalités entre hommes et femmes, pauvreté des travailleurs, faible couverture sociale et migration non durable des zones rurales aux zones urbaines;

Reconnaissant que le changement climatique constitue, aujourd'hui et à l'avenir, une menace majeure pour le développement;

Reconnaissant que, pour relever les défis du développement, il faut opérer une transformation structurelle en créant de la valeur ajoutée dans les grands secteurs de l'agriculture, la manufacture et les services; en mobilisant des ressources intérieures; en investissant dans l'économie des soins; et en améliorant la productivité;

Réaffirmant que la gouvernance de l'OIT devrait être démocratisée à titre prioritaire par une représentation équitable de toutes les régions et par la consécration du principe de l'égalité entre les États Membres;

Adoptent, le six décembre de l'année deux mille dix-neuf, la déclaration ci-après, qui sera dénommée Déclaration d'Abidjan.

Définir un agenda africain du travail décent: priorités

1. Les grandes priorités pour la région de l'Afrique s'inspireront de l'approche de l'avenir du travail centrée sur l'humain et s'appuieront sur la Déclaration du centenaire. Nous nous engageons par conséquent à:
 - a) faire du travail décent et de l'emploi productif une réalité pour la jeunesse en Afrique; développer les compétences, les technologies et la productivité en tant qu'outils essentiels pour améliorer l'avenir du travail en Afrique; transformer l'économie rurale informelle en Afrique pour y instaurer le travail décent; respecter les normes internationales du travail, promouvoir le dialogue social et réaliser l'égalité entre hommes et femmes.
 - b) renforcer les capacités de tous à tirer parti des possibilités offertes par un monde du travail en mutation:
 - i) en investissant dans le capital humain, et, à cette fin, en renforçant la qualification, l'actualisation et l'amélioration des compétences ainsi que l'apprentissage tout au long de la vie, en vue de tirer parti de la technologie et des nouveaux types d'emplois qu'elle contribue à créer;
 - ii) en luttant contre les inégalités et la discrimination entre hommes et femmes;
 - iii) en étendant progressivement la protection sociale durable;
 - iv) en appuyant le rôle du secteur privé en tant que principale source de croissance économique et de création d'emplois par la promotion d'un environnement favorable à l'entrepreneuriat et aux entreprises durables, en particulier les micro, petites et moyennes entreprises ainsi que les coopératives et l'économie sociale et solidaire, afin de générer du travail décent, de parvenir au plein emploi productif et d'améliorer les niveaux de vie pour tous;
 - v) en appuyant le rôle du secteur public en tant qu'employeur important et en tant que fournisseur de services publics de qualité;
 - vi) en menant des actions ciblées dans les pays en situation de fragilité;
 - vii) en créant du travail décent et de l'emploi productif pour tous, en particulier pour les jeunes, les femmes, les personnes en situation de handicap et les autres groupes exposés à la discrimination;
 - viii) en promouvant l'entrepreneuriat;
 - ix) en garantissant aux jeunes la liberté d'innover, d'expérimenter et de faire entendre leurs voix et de faire valoir leurs droits;
 - x) en œuvrant pour l'instauration d'un environnement favorable au dialogue social transnational et, le cas échéant, en promouvant ce dernier en vue de favoriser le travail décent, y compris pour les travailleurs vulnérables des chaînes d'approvisionnement mondiales;
 - xi) en continuant de promouvoir la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, en mettant résolument l'accent sur l'appui des mandants tripartites;
 - c) renforcer l'efficacité des institutions du travail pour assurer une protection adéquate à tous les travailleurs:
 - i) en renforçant les institutions compétentes en matière de dialogue social, de tripartisme, d'amélioration de la productivité et d'administration du travail;
 - ii) en réaffirmant la pertinence de la relation de travail en tant que moyen d'offrir sécurité et protection juridique aux travailleurs;

- iii) en prenant des mesures efficaces et globales de transition vers la formalité, conformément à la recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015;
- iv) en renforçant et en modernisant la législation et la réglementation du travail et les processus relatifs au travail sur la base des normes internationales du travail et des principes et droits fondamentaux au travail et en respectant, en promouvant et en réalisant les principes et droits fondamentaux au travail;
- v) en favorisant une gouvernance équitable et efficace des migrations de main-d'œuvre;
- vi) en renforçant la capacité des partenaires sociaux à participer au dialogue social à tous les niveaux;
- d) promouvoir une croissance et un développement économiques, inclusifs et durables, le plein emploi productif et librement choisi et le travail décent pour tous:
 - i) en favorisant la promotion de la transformation structurelle, l'accent étant mis sur l'agriculture et les économies rurales ainsi que sur la sécurité alimentaire;
 - ii) en augmentant la productivité;
 - iii) en améliorant les conditions de travail, en particulier la sécurité et la santé au travail;
 - iv) en améliorant l'environnement pour des entreprises durables, notamment les petites et moyennes entreprises;
 - v) en promouvant les coopératives et l'économie sociale et solidaire;
 - vi) en favorisant la croissance vers une économie verte et une transition juste;
- e) renforcer les synergies entre l'OIT et les institutions africaines, à savoir la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les trois centres d'administration du travail (l'African Labour Administration Centre, le Centre régional africain d'administration du travail et le Centre arabe pour l'administration du travail et l'emploi), car elles jouent un rôle de soutien dans la mise en œuvre des domaines prioritaires de l'Agenda africain du travail décent.

Le temps de l'action

2. Au cours de la période précédant la quinzième Réunion régionale africaine, nous demandons au Bureau de fournir aux mandants un appui renforcé en vue de réaliser les priorités énoncées ci-dessus moyennant l'élaboration d'un plan de mise en œuvre présenté à la 338^e session (mars 2020) du Conseil d'administration. Le plan de mise en œuvre comportera les éléments suivants:
 - a) des mesures concrètes et spécifiques visant à instaurer un environnement favorable aux entreprises durables;
 - b) des mesures pour renforcer la croissance de la productivité;
 - c) des orientations stratégiques globales et un appui technique dans le domaine du développement des compétences;
 - d) des mesures globales visant à lever, conformément à la recommandation n° 204, les obstacles politiques et réglementaires à la formalisation et à renforcer la compétitivité et la durabilité des entreprises du secteur formel;
 - e) des mesures globales pour l'extension progressive de la protection sociale;
 - f) des mesures pour lutter contre les inégalités et la discrimination entre hommes et femmes;

- g)* des mesures globales pour une transition juste;
 - h)* le renforcement des capacités des partenaires sociaux;
 - i)* le travail décent et la réduction des inégalités.
3. Le plan de mise en œuvre sera présenté à une réunion spéciale du groupe tripartite africain au début de la 338^e session (mars 2020) du Conseil d'administration du BIT.
 4. Le plan de mise en œuvre adopté sera intégré au document demandé pour présentation au Conseil d'administration.
 5. L'examen à mi-parcours aura lieu en 2021 en marge de la quatrième session du Comité technique spécialisé sur le développement social, le travail et l'emploi qui se tiendra en Eswatini.
 6. Le Bureau élaborera un rapport concernant la mise en œuvre du plan pour examen à la quinzième Réunion régionale africaine.

Annexe II

Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

1. La Commission de vérification des pouvoirs, qui a été désignée par la réunion à sa première séance, s'est réunie les 3, 4 et 5 décembre 2019 pour examiner, conformément aux dispositions de l'article 9 du *Règlement des réunions régionales* de l'OIT, les pouvoirs des délégués à la réunion et de leurs conseillers techniques, de même que les éventuelles protestations relatives aux pouvoirs des délégués et de leurs conseillers techniques, ainsi que les éventuelles plaintes concernant le non-paiement des frais de voyage et de séjour, et d'autres communications. La commission était composée comme suit.

Président: M. Fassoun Coulibaly (délégué gouvernemental, Mali)

Membres: M. Khalil Ghariani (délégué employeur, Tunisie)

M^{me} Amal El Amri (déléguée suppléante travailleuse, Maroc)

2. Les pouvoirs des membres des délégations ont été présentés sous la forme d'instruments, fondés pour l'essentiel sur le formulaire recommandé par l'OIT, ou sous la forme de lettres, transmis à travers le système d'accréditation en ligne mis en place par le Bureau à cet effet ou en copies numérisées par courrier électronique. L'utilisation généralisée des moyens électroniques pour la transmission des pouvoirs a considérablement facilité le traitement de l'information pertinente.
3. La commission rappelle aux gouvernements l'importance du respect de l'article 1, paragraphe 7, du règlement précité, en vertu duquel les pouvoirs doivent être déposés vingt et un (21) jours au plus tard avant la date fixée pour l'ouverture de la réunion (c'est-à-dire le 12 novembre 2019). La commission note avec regret que les pouvoirs de seulement 24 des 49 Membres accrédités à la réunion en tant que Membres à part entière ont été reçus avant cette date limite, ce qui représente 14 de moins qu'en 2015. Par ailleurs, deux Membres (Gambie et Libye) ont présenté leurs premiers pouvoirs après l'ouverture de la réunion, de telle sorte que ces nominations n'ont pas figuré sur la *Liste provisoire des délégations* mise en ligne par le Bureau le 2 décembre 2019. Étant donné que cette liste fournit une information préalable qui sert de base pour d'éventuelles protestations relatives aux pouvoirs des délégués et de leurs conseillers techniques, l'accréditation de délégations après l'ouverture de la réunion – et ainsi, après l'expiration du délai pour soumettre de telles protestations – constitue un motif de préoccupation pour la commission.

Composition de la réunion

4. Au moment de l'adoption de ce rapport, comme indiqué dans un tableau figurant à l'annexe A, sur les 54 Membres à part entière invités à participer à cette réunion, 49 ont envoyé leurs pouvoirs en bonne et due forme. La réunion était composée de 94 délégués gouvernementaux, de 48 délégués des employeurs et de 47 délégués des travailleurs, soit un total de 189 délégués. En outre, elle comprenait 81 conseillers techniques gouvernementaux, 30 conseillers employeurs et 51 conseillers techniques travailleurs, soit un total de 162 conseillers techniques. Les personnes désignées à la fois comme délégués suppléants et comme conseillers ont été comptées parmi les conseillers. Le nombre de délégués et de conseillers techniques désignés était donc, au total, de 351. La commission note que, bien que cela représente une baisse par rapport à la 13^e Réunion régionale africaine, le niveau de participation reste élevé.
5. En ce qui concerne le nombre de délégués et de conseillers techniques inscrits, il y avait 73 délégués gouvernementaux, 31 délégués des employeurs et 31 délégués des travailleurs,

soit un total de 135 délégués. Le nombre total des conseillers techniques était de 137, dont 69 étaient des conseillers techniques gouvernementaux, 20 des conseillers employeurs, et 48 des conseillers travailleurs. L'annexe B à ce rapport contient des informations plus détaillées concernant le nombre de délégués et conseillers techniques inscrits à la réunion, dont le total s'élève à 272.

6. La commission a constaté qu'une délégation d'un État Membre (Libye) accréditée à la réunion est exclusivement gouvernementale. En outre, la délégation d'un État Membre (Guinée) comprend un délégué des employeurs mais ne comporte pas de délégué des travailleurs. La commission note qu'aucune explication satisfaisante n'a été donnée par les deux gouvernements concernés. Elle souhaite en outre souligner que, en vertu de l'article 1, paragraphe 4, du *Règlement des réunions régionales*, l'acceptation par un État de l'invitation à se faire représenter à une réunion régionale implique l'obligation de nommer une délégation complète afin d'assurer une représentation équilibrée des employeurs et des travailleurs à la réunion. Le manquement de gouvernements à leur devoir de se faire représenter aux réunions régionales par des délégations tripartites complètes est une source de préoccupation sérieuse. Comme l'a déclaré la Commission de vérification des pouvoirs de la 108^e session (du centenaire) de la Conférence internationale du Travail, l'occurrence persistante de délégations incomplètes, phénomène qui est en soi un déni du principe le plus fondamental de la gouvernance tripartite de l'OIT, justifie de persévérer dans la recherche de solutions. Comme cette dernière, la commission souhaite que cette question soit maintenue à l'examen afin que la réflexion à ce sujet puisse se poursuivre au sein de l'Organisation.
7. La commission a constaté qu'un certain nombre de Membres, bien qu'ils aient accrédité des délégations tripartites complètes, se sont présentés à la réunion sans délégué des employeurs ni délégué des travailleurs (Angola, Érythrée, Gambie, Mauritanie, Rwanda, Soudan) ou sans l'un des deux (Algérie, Égypte, Namibie, Tchad), ou ne se sont pas présentés du tout (Comores, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Libéria, Sierra Leone, Somalie). La commission estime que ce phénomène, en raison de son ampleur à la présente réunion, mériterait une analyse de ses causes. Elle considère que les Membres se trouvant dans cette situation devraient spontanément fournir des explications.
8. Cinq États Membres de la région – contre six en 2015 – n'ont pas désigné de délégation du tout (Cabo Verde, Guinée-Bissau, Maurice, Mozambique, Sao Tomé-et-Principe). La commission souhaite souligner que l'absence de réponse à l'invitation du Directeur général d'assister à une réunion régionale empêche les employeurs et les travailleurs de l'État en question de s'engager pleinement dans les activités de l'Organisation et de tirer profit de ses réunions. La commission rappelle également à cet égard la Résolution concernant le renforcement du tripartisme dans l'ensemble des activités de l'Organisation internationale du Travail, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 56^e session (1971), selon laquelle l'envoi de délégations tripartites à la Conférence et aux réunions régionales est non seulement un droit des États Membres mais aussi une obligation qui leur incombe. Par conséquent, la commission considère que les États Membres, et en particulier ceux qui à plusieurs reprises n'ont pas participé aux réunions régionales ou à la Conférence internationale du Travail (la Guinée-Bissau n'a pas assisté à la session du centenaire), devraient être invités à fournir des explications complètes aux demandes d'enquête du Directeur général en vertu de la résolution de 1971, et à tout mettre en œuvre pour assurer leur participation à l'avenir.
9. La commission rappelle que le Conseil d'administration a pour la dernière fois examiné la question des délégations incomplètes et des Membres non représentés lors de sa 331^e session (octobre 2017) et a prié instamment les États Membres de se conformer à leurs obligations constitutionnelles d'accréditer des délégations tripartites complètes aux sessions de la Conférence internationale du Travail et aux réunions régionales. Elle a demandé par ailleurs au Directeur général de continuer à régulièrement assurer le suivi de la situation des États

Membres qui n'accréditent pas de délégation tripartite aux sessions de la Conférence internationale du Travail ou aux réunions régionales ¹.

10. La commission note que, en vertu de l'article 6, paragraphe 1, du règlement précité, les Membres «mettent tout en œuvre pour promouvoir la représentation égale des femmes et des hommes dans leurs délégations». À cet égard, la commission a constaté la présence de 50 femmes parmi les 189 délégués accrédités, et de 45 femmes parmi les 162 conseillers techniques accrédités. Les femmes représentent donc 27,1 pour cent du nombre total des délégués et conseillers techniques. Malgré une augmentation par rapport à la 13^e Réunion régionale africaine en 2015 (23,5 pour cent), la commission regrette profondément que ce pourcentage reste désespérément bas. La commission souhaite rappeler que, dès 1990, les Nations Unies ont eu pour objectif de porter à 30 pour cent au moins la proportion de femmes dans les organes de décision et d'élaboration des politiques et que, à sa 332^e session (mars 2018), le Conseil d'administration a prié tous les groupes d'aspirer à atteindre la parité entre hommes et femmes parmi leurs délégués, conseillers techniques et observateurs accrédités auprès de la Conférence internationale du Travail et des réunions régionales. Au vu des statistiques à sa disposition, la commission ne peut que constater que l'objectif à atteindre semble bien lointain. Mais l'effort à fournir n'est pas le même pour les trois groupes car, si le groupe gouvernemental comprend 31,6 pour cent de femmes, le chiffre est de 26,9 pour cent pour le groupe employeur et seulement de 20,2 pour cent pour le groupe travailleur. La commission déplore que sept délégations (Congo, Érythrée, Eswatini, Libye, Niger, Nigéria, Sierra Leone) ne comprenaient aucune femme parmi les délégués et conseillers techniques, ce qui représente un recul par rapport à la dernière Réunion régionale africaine où il y en avait quatre. La commission exhorte les mandants à atteindre l'objectif de parité hommes-femmes dans la désignation de leurs délégations à des réunions régionales.
11. Cinquante ministres ou vice-ministres des États Membres de la région (comparé à 40 en 2015) se sont accrédités à la réunion. La commission note avec satisfaction cette participation de haut niveau et relève que 13 parmi les ministres et vice-ministres sont des femmes (contre 6 sur 40 en 2015).

Observateur

12. Un État Membre (France) a participé à la réunion en tant qu'observateur invité par le Conseil d'administration, conformément à l'article 1, paragraphe 3, du *Règlement des réunions régionales*. La commission note à cet égard que la distinction entre Membre à part entière et Membre d'une autre région invité à assister en qualité d'observateur, qui a été introduite pour la première fois dans le règlement adopté en 2018, est l'aboutissement d'un processus de révision engagé lors de la dernière Réunion régionale africaine en 2015. Elle s'inscrit dans une volonté plus large des États Membres de la région de moderniser la gouvernance de l'Organisation.

Représentants d'organisations internationales officielles

13. Les représentants des organisations internationales officielles – universelles ou régionales – suivantes ont accepté l'invitation à participer à la réunion, qui leur a été envoyée conformément aux accords pertinents ou aux décisions du Conseil d'administration:
 - Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
 - Fonds des Nations Unies pour la population
 - ONU Femmes

¹ Documents [GB.331/LILS/1](#), paragr. 15, et [GB.331/PV](#), paragr. 705.

- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
- Organisation mondiale de la santé
- Union internationale des télécommunications
- Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires
- Union africaine
- Banque africaine de développement
- African Regional Labour Administration Centre
- Communauté de développement de l'Afrique australe
- Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
- Union économique et monétaire ouest-africaine
- Conférence interafricaine de la prévoyance sociale
- Centre arabe pour l'administration du travail et de l'emploi
- Union européenne

Représentants d'organisations internationales non gouvernementales

14. Les organisations internationales non gouvernementales suivantes invitées à participer à la réunion conformément à l'article 1, paragraphe 12, du règlement ont été représentées:
- Confédération syndicale internationale
 - Fédération syndicale mondiale
 - Organisation internationale des employeurs
 - Organisation de l'Unité syndicale africaine
 - Fédération des organisations patronales de l'Afrique de l'Ouest
 - Friedrich Ebert Stiftung
 - Institut panafricain pour le développement
15. La commission note avec intérêt la présence importante d'organisations internationales officielles, universelles et régionales.

Protestations, plaintes, communications

16. La commission n'a reçu aucune protestation, plainte ou communication.

* * *

17. La commission adopte ce rapport à l'unanimité. Elle recommande à la réunion de demander au Bureau de l'annexer à son rapport et de le porter à l'attention du Conseil d'administration, conformément à l'article 9, paragraphe 4, du *Règlement des réunions régionales*.

Abidjan, 5 décembre 2019

(Signé) M. Fassoun Coulibaly
M. Khalil Ghariani
M^{me} Amal El Amri

Annexe A

Liste des délégués et conseillers techniques accrédités

(Mise à jour au 05.12.2019 à 11h)

	Délégués Gouvernementaux	Délégués des Employeurs	Délégués des Travailleurs	Conseillers Gouvernementaux	Conseillers des Employeurs	Conseillers des Travailleurs
Afrique du Sud	2	1	1	3	-	-
Algérie	2	1	1	-	3	-
Angola	2	1	1	2	-	-
Bénin	2	1	1	1	-	-
Botswana	2	1	1	1	-	-
Burkina Faso	2	1	1	5	-	-
Burundi	2	1	1	-	-	-
Cabo Verde	-	-	-	-	-	-
Cameroun	2	1	1	2	3	2
République centrafricaine	1	1	1	1	1	2
Comores	2	1	1	-	-	-
Congo	2	1	1	-	-	-
Côte d'Ivoire	2	1	1	19	12	14
Djibouti	2	1	1	-	-	1
Egypte	2	1	1	2	2	-
Erythrée	1	1	1	-	-	-
Eswatini	2	1	1	-	-	-
Ethiopie	2	1	1	2	1	-
Gabon	2	1	1	-	-	-
Gambie	1	1	1	-	-	-
Ghana	1	1	1	-	-	2
Guinée	2	1	-	-	2	-
Guinée-Bissau	-	-	-	-	-	-
Guinée équatoriale	2	1	1	1	-	-
Kenya	2	1	1	5	-	1
Lesotho	2	1	1	-	-	-
Libéria	2	1	1	-	-	-
Libye	2	-	-	-	-	-
Madagascar	2	1	1	-	-	-
Malawi	2	1	1	1	-	-
Mali	2	1	1	5	1	1
Maroc	2	1	1	5	4	9
Maurice	-	-	-	-	-	-
Mauritanie	2	1	1	1	-	-
Mozambique	-	-	-	-	-	-
Namibie	2	1	1	2	-	-
Niger	2	1	1	-	-	-
Nigéria	2	1	1	1	-	1
Ouganda	2	1	1	3	-	-
Rép. démocratique du Congo	2	1	1	6	-	4
Rwanda	2	1	1	-	-	-
Sao Tomé-et-Principe	-	-	-	-	-	-
Sénégal	2	1	1	2	1	1
Seychelles	2	1	1	-	-	-
Sierra Leone	2	1	1	-	-	-
Somalie	2	1	1	-	-	-
Soudan	2	1	1	3	-	3
Soudan du Sud	2	1	1	-	-	-
République-Unie de Tanzanie	2	1	1	-	-	-
Tchad	2	1	1	2	-	2
Togo	2	1	1	2	-	6
Tunisie	2	1	1	-	-	-
Zambie	2	1	1	1	-	1
Zimbabwe	2	1	1	3	-	1
Total	94	48	47	81	30	51

Annexe B

Liste des délégués et conseillers techniques inscrits

(Mise à jour au 05.12.2019 à 11h)

	Délégués Gouvernementaux	Délégués des Employeurs	Délégués des Travailleurs	Conseillers Gouvernementaux	Conseillers des Employeurs	Conseillers des Travailleurs
Afrique du Sud	2	1	1	2	-	-
Algérie	2	1	-	-	1	-
Angola	2	-	-	2	-	-
Bénin	2	1	1	1	-	-
Botswana	2	1	1	1	-	-
Burkina Faso	2	1	1	5	-	-
Burundi	2	1	1	-	-	-
Cabo Verde	-	-	-	-	-	-
Cameroun	2	1	1	-	1	1
République centrafricaine	1	1	1	1	1	2
Comores	-	-	-	-	-	-
Congo	-	-	-	-	-	-
Côte d'Ivoire	2	1	1	19	8	14
Djibouti	2	1	1	-	-	1
Egypte	2	1	-	2	1	-
Erythrée	1	-	-	-	-	-
Eswatini	2	1	1	-	-	-
Ethiopie	2	1	1	1	1	-
Gabon	-	-	-	-	-	-
Gambie	1	-	-	-	-	-
Ghana	1	1	1	-	-	2
Guinée	1	-	-	-	1	-
Guinée-Bissau	-	-	-	-	-	-
Guinée équatoriale	-	-	-	-	-	-
Kenya	2	1	1	3	-	1
Lesotho	1	1	1	-	-	-
Libéria	-	-	-	-	-	-
Libye	2	-	-	-	-	-
Madagascar	2	1	1	-	-	-
Malawi	2	1	1	1	-	-
Mali	2	1	1	5	1	1
Maroc	2	1	1	5	4	9
Maurice	-	-	-	-	-	-
Mauritanie	1	-	-	1	-	-
Mozambique	-	-	-	-	-	-
Namibie	2	-	1	2	-	-
Niger	2	1	1	-	-	-
Nigéria	2	1	1	-	-	1
Ouganda	-	-	-	1	-	-
Rép. démocratique du Congo	2	1	1	5	-	4
Rwanda	2	-	-	-	-	-
Sao Tomé-et-Principe	-	-	-	-	-	-
Sénégal	2	1	1	2	1	1
Seychelles	2	1	1	-	-	-
Sierra Leone	-	-	-	-	-	-
Somalie	-	-	-	-	-	-
Soudan	2	-	-	3	-	2
Soudan du Sud	2	1	1	-	-	-
République-Unie de Tanzanie	2	1	1	-	-	-
Tchad	1	-	1	2	-	2
Togo	1	1	1	2	-	5
Tunisie	2	1	1	-	-	-
Zambie	2	1	1	1	-	1
Zimbabwe	2	1	1	2	-	1
Total	73	31	31	69	20	48